



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**7<sup>e</sup>** séance plénière  
Mardi 21 septembre 1999, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Tremblement de terre en Chine

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais dire aux membres de l'Assemblée que c'est avec consternation et tristesse que j'ai appris qu'un tremblement de terre avait frappé près de Taipei, hier. Au nom des membres de l'Assemblée et en mon nom, je voudrais présenter au peuple de la Province chinoise de Taiwan nos sincères condoléances en ce moment de dure épreuve.

## Allocution de M. Hugo Chávez Frías, Président de la République du Venezuela

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Venezuela.

*M. Chávez Frías, Président de la République du Venezuela, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Hugo Chávez Frías, Président de la République du Venezuela, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le Président Chávez Frías** (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord exprimer mon vif plaisir de parler, pour la première fois, devant cette instance internationale en tant que chef d'État, de saluer ses Membres, au nom du peuple et du Gouvernement du Venezuela, et surtout d'intervenir à cette session de l'Assemblée générale — la dernière du siècle et du millénaire — qui revêt une signification particulière.

Ma présence me donne l'occasion d'exprimer un certain nombre d'idées sur la situation qui prévaut actuellement dans le monde en général, et dans mon pays en particulier, situation que nous partageons, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres.

Il y a quelques années avec la chute du mur de Berlin, je pense que l'on avait dit que la paix avait éclaté. Je crois que cette idée couvre des phénomènes apparus à cette époque et qui ont évolué depuis pour faire partie intégrante de notre globe terraqué. J'estime que cette émergence rapide de phénomènes, de façon simultanée à travers le monde, chacun avec ses particularités, a rendu plus difficile la compréhension, l'évaluation et la perception de la situation dans le monde d'aujourd'hui.

De nombreux analystes avaient parlé à l'époque de grands bonds en avant. Je pense qu'un grand pas en avant a effectivement été fait et qu'un processus de transforma-

tion universelle est en cours. Nous devons également affiner notre capacité à analyser et observer ces phénomènes — conflits ouverts, nationalismes résurgents et conflits raciaux et religieux — dans un monde qui connaît à la fois des processus de rapprochement et des processus de division tout à fait inquiétants et dangereux. Nous entrons dans un nouveau siècle avec des motifs de crainte mais aussi des raisons d'espérer face à ces changements. Beaucoup de faits positifs et louables ont marqué ce siècle, mais aussi beaucoup d'autres sont condamnables et nous devrions tirer des leçons pour éviter leur répétition.

Dans ce changement mondial, il y a un pays de petite taille, assez proche d'ici — le Venezuela — qui assume ses propres changements inévitables, renaît de ses cendres et porte haut l'étendard de la démocratie authentique. Je dirais quelques mots sur ce pays, mon pays, notre pays, votre pays : le Venezuela, béni de Dieu, remarquablement situé au Nord, regorgeant des richesses naturelles, doté de certaines des plus grandes réserves de pétrole du monde ainsi que de minéraux tels que l'or, le diamant, la bauxite et le minerai de fer, disposant d'eau, de sols fertiles, peuplé d'environ 20 millions d'habitants pour une superficie de près d'un million de kilomètres carrés. Il reste que 80 % des habitants de ce riche pays sont pauvres.

Durant des années, l'on a dit que le Venezuela était un modèle de démocratie dans le monde et en Amérique latine. Mais aujourd'hui, il connaît de profonds changements, une crise sans précédent de son histoire, une crise morale, économique, politique et sociale qui l'a conduit à une situation extrême et dangereuse avec des forces explosives se renforçant depuis des décennies.

Nous avons néanmoins trouvé une issue pacifique aux difficultés et à la tragédie, une issue démocratique. Nous avons encouragé le changement au Venezuela en faveur du respect des droits de l'homme, comme il se doit. Car quelles que soient l'urgence des changements et la gravité de la situation, on ne peut jamais faire fi des droits de l'homme, du respect de la liberté d'expression, des valeurs intrinsèques de l'individu, de la liberté de la presse et la liberté d'opinion. Le peuple vénézuélien renaît de ses cendres.

Je voudrais également ajouter, comme chacun le sait assurément, que le peuple vénézuélien a un héritage historique remarquable. C'est au Venezuela qu'est né Simon Bolivar, le Libérateur et l'une des grandes figures de ce millénaire. Le Venezuela porte les germes de la démocratie,

de la fraternité et de la solidarité. Nous devons reconnaître la capacité du peuple vénézuélien, que nous représentons ici à l'Assemblée, à trouver des solutions pacifiques et démocratiques à une crise profonde qui, dans d'autres circonstances, aurait donné lieu à des actes violents et regrettables, déjà vécus par de nombreux peuples dans des conflits fratricides durant des années, voire des décennies.

Nous savons que ces derniers mois des nouvelles ont parcouru le monde au sujet du Venezuela, certaines d'entre elles quelque peu déformées, dues à la confusion et à la rapidité des changements. Je profite de cette occasion pour remercier les représentants qui m'écoutent cet après-midi à New York de me donner l'occasion d'assurer au monde entier qu'au Venezuela on a respecté, on respecte et on continuera de respecter l'essence d'un processus démocratique qui émane de la volonté même d'un peuple. Je dois dire, par exemple, qu'en décembre dernier des élections ont eu lieu au Venezuela, et que ces élections ont donné un résultat assez positif pour la démocratie. Nous avons remporté les élections avec près de 60 % des suffrages.

Ensuite, le 2 février de cette année, le jour même de notre arrivée au Palais du Gouvernement, nous avons fait quelque chose d'inédit dans notre pays : nous avons demandé un référendum national, qui a été organisé le 25 avril et à l'occasion duquel le pays a voté pour la formation d'une assemblée constituante. Quatre-vingt-douze pour cent des électeurs ont dit «oui», et le 25 juillet des élections ouvertes à tous les secteurs politiques et sociaux se sont tenues avec une liberté absolue d'expression, une liberté de critique, une liberté de presse, que l'on n'avait jamais observées depuis de longues années dans mon pays.

L'Assemblée nationale constituante issue de ce processus électoral se compose de 131 Vénézuéliens et Vénézuéliennes — représentant l'ensemble de la société, y compris des représentants autochtones. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire du Venezuela un groupe d'autochtones représente les peuples autochtones du pays au sein de l'Assemblée suprême, laquelle depuis un mois et demi travaille à l'élaboration d'une nouvelle constitution nationale, collaborant avec les pouvoirs constitués dans le cadre d'un mécanisme de coopération par lequel l'ensemble du pays oeuvre à l'achèvement de cette nouvelle Constitution nationale. Je dois dire que cette nouvelle Constitution, au nom de la démocratie que nous défendons et pour laquelle nous plaçons, sera approuvée uniquement par le peuple. Elle n'entrera pas en vigueur tant qu'elle n'aura pas été approuvée par les Vénézuéliens lors d'un nouveau référendum, qui nous l'espérons aura lieu en novembre, ou au plus tard en décembre.

C'est-à-dire qu'en l'an 2000, à l'aube du siècle nouveau, le Venezuela sera doté d'un nouveau projet politique, d'une nouvelle charte fondamentale qui sera le fondement de la nouvelle République, en vue d'un pouvoir exécutif réellement légitime qui gouvernera dans la démocratie — comme le disait Abraham Lincoln, pour le peuple et par le peuple. Nous aurons un véritable pouvoir judiciaire, que nous avons perdu ces dernières années à cause de la corruption, un pouvoir judiciaire qui administrera la justice. Nous comptons sur un véritable pouvoir législatif qui tiendra compte des revendications et des besoins du peuple vénézuélien.

Nous proposons même l'instauration d'un quatrième pouvoir, le pouvoir moral, pour lutter contre la corruption — qui est à l'origine de toutes les crises vénézuéliennes de ces dernières années — et en faveur de l'éducation, notamment l'éducation des enfants. Nous proposons un pouvoir électoral pour garantir l'équilibre des pouvoirs, le partage des pouvoirs, et notamment leur légitimité grâce à un appui populaire qui est le fond de la démocratie véritable.

Au Venezuela, nous lançons également un nouveau modèle économique. Cela fait 20 ans que nous sommes plongés dans une crise terrible qui a entraîné la faillite d'un pays, la faillite d'un modèle. Nous encourageons un modèle économique humaniste, productif, compétitif et diversifié fondé sur l'énorme potentiel du Venezuela et qui s'intégrera aux courants mondiaux d'un nouvel ordre économique international avec une plus grande justice à visage humain, susceptible de satisfaire les besoins de l'être humain, car c'est là l'un des objectifs fondamentaux de tout processus économique.

À peine six mois plus tard, nous pouvons ici dire au monde que nous avons obtenu quelques succès qui, bien que modestes, laissent augurer de l'avenir du Venezuela. Nous avons entrepris une relance économique dans le respect de toutes les libertés économiques. Dans le cadre d'une coexistence saine entre l'État et le marché, nous avons fait des progrès au niveau macroéconomique. Nous avons commencé à réduire l'inflation, à préserver nos réserves internationales, nous avons assuré une reprise du prix du baril de pétrole de concert avec les autres pays producteurs de pétrole, nous avons équilibré notre balance commerciale, consolidé certains secteurs de production et nous faisons appel aux investisseurs mondiaux pour qu'ils viennent dans mon pays pour investir dans des projets pétrochimiques et relatifs au gaz, des projets touristiques, industriels, agricoles et dans de nombreuses entreprises. Nous construisons donc un nouveau modèle économique.

Nous édifions également une nouvelle société fondée sur la morale publique et, comme je l'ai déjà dit, sur le respect des droits de l'homme. Pour donner un petit exemple, mais qui illustre bien ce qui se passe au Venezuela dans le domaine social, il y a trois jours l'année scolaire 1999-2000 a commencé, et cette année les inscriptions — c'est-à-dire le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques — ont augmenté de 25 %. À cause d'un modèle de privatisation de l'éducation et de la pauvreté qui frappe les différentes couches sociales, beaucoup d'enfants et d'adolescents pauvres n'étaient pas scolarisés, ne pouvaient payer les frais d'inscription ni acheter les fournitures scolaires. Cette année nous avons ouvert les écoles, nous les avons réparées et à présent nous sommes heureux de dire au monde, qu'en six mois seulement, le nombre d'enfants et de jeunes scolarisés a augmenté de 25 % pour cette nouvelle année scolaire. En outre, l'éducation est l'une des principales priorités nationales : c'est un problème de l'État.

Il en est de même pour la santé. Nous avons lancé un plan baptisé «Projet Bolivar 2000», et cela fait déjà six mois que nous veillons aux besoins fondamentaux des Vénézuéliens : besoins dans le domaine de la santé, réparation des routes, création des voies d'accès et relance des secteurs des petites entreprises. Nous avons créé une banque populaire pour accorder des microcrédits afin de relever ce secteur de l'économie, la microéconomie. Nous avons créé le fonds social unique qui nous permettra d'encourager la solution des problèmes surtout concernant la santé et l'éducation.

Comme on peut le constater, nous lançons un véritable processus de transition aux niveaux politique, social, économique et, surtout, éthique. Un Venezuela nouveau est en train de naître et il peut se présenter au monde, libre et souverain, et reprendre résolument le flambeau d'un monde nouveau, d'un monde plus juste. Nous sommes solidaires des combats du monde. Le monde du siècle prochain devra être un monde bien meilleur que celui-ci du XXe siècle qui s'achève. Nous demandons la justice pour tous les peuples du tiers monde. Nous demandons l'égalité et le développement humain. Nous demandons l'intégration des peuples. Nous demandons la paix. Seul un pays revitalisé de l'intérieur peut s'intégrer avec sa propre force dans les relations internationales d'un monde moderne, un monde comme celui qui se fait jour.

Le Venezuela est en train de renaître dans cette partie de l'Amérique du Sud en offrant au monde son cœur et en ouvrant ses bras. Je salue tout particulièrement les peuples

d'Amérique latine et des Caraïbes et tous les peuples d'Amérique centrale, d'Amérique du Nord, d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Océanie. Tous ensemble, avec un nouveau sentiment de fraternité, nous devons lutter pour un monde meilleur.

À l'occasion de ma première intervention devant l'Assemblée générale, en cette dernière session du siècle, et alors que nous nous préparons pour l'Assemblée du millénaire, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter le Secrétaire général et tous les représentants des pays du monde auprès de l'Organisation des Nations Unies, car nous sommes tout à fait conscients des efforts considérables qu'ils font pour réformer et perfectionner les mécanismes visant à promouvoir la paix, la fraternité et la solidarité dans un monde qui, comme je l'ai dit au début de mon intervention, est en pleine mutation.

Ces mots viennent du coeur et sont adressés au monde entier, de la part d'un peuple qui ressuscite — le peuple vénézuélien — avec nos meilleurs voeux pour que, chaque jour — je le dis et je le répète — nous nous engageons davantage, avec une détermination et un humanisme renouvelés, sur les chemins menant à la paix, à l'humanité, au développement, à l'égalité, à la justice et à l'autodétermination des peuples. Ne disons pas, comme quelqu'un l'a fait, que la paix a éclaté; mais espérons plutôt que dans quelques années nous pourrions proclamer haut et fort que la paix, la démocratie et le développement ont triomphé.

Je transmets à tous les salutations les plus chaleureuses du peuple de Simon Bolivar, le peuple du Venezuela.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Venezuela de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Hugo Chávez Frías, Président de la République du Venezuela, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine.**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République argentine.

*M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République argentine, S. E. M. Carlos Saúl Menem, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Menem** (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous nous félicitons de voir un des principaux artisans de l'indépendance de la Namibie assumer la responsabilité de diriger les travaux de l'Assemblée.

Je souhaiterais, par ailleurs, rendre hommage au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Opertti, pour les qualités dont il a fait preuve en présidant l'Assemblée au cours de sa précédente session.

Après 10 années à la tête du Gouvernement argentin et arrivant au terme de mon mandat constitutionnel, je voudrais faire part à l'Assemblée des changements qu'a connus l'Argentine au cours de cette période, dans un monde qui a également changé.

Au cours des 10 dernières années, nous avons réalisé des changements astronomiques. Cela a commencé avec la restauration de la démocratie. Nous avons ensuite établi un système politique stable, fondé sur la volonté populaire et la légalité. Nous avons fait du respect des droits de l'homme une valeur sacrée. Nous vivons en paix avec tous nos voisins, avec lesquels nous avons entrepris un vaste processus d'intégration. Nous en avons terminé avec les politiques de prolifération et nous nous engageons activement dans les opérations de maintien de la paix. Nous sommes en train de mettre en place une économie libre et ouverte. Nous oeuvrons pour faire reculer la pauvreté et l'inégalité des chances. Nous luttons contre la discrimination sous toutes ses formes. Bref, nous avons récupéré et embrassé les grandes valeurs de notre culture, qui sont l'essence de la Charte des Nations Unies et que nous souhaitons transmettre au XXIe siècle.

Sur le plan régional, qui est en fait la sphère d'intérêt naturelle de l'Argentine, nous avons résolu toutes les questions de délimitation et de démarcation des frontières avec la République du Chili. Nous avons ainsi ouvert la voie à une intégration réussie.

Nous avons mis en place des mécanismes de consultation et de coordination avec le Brésil et le Chili en matière de sécurité et de défense. Nous sommes convaincus que la sécurité dépend davantage des liens d'amitié et de la coopération avec nos voisins que des dépenses d'armement. En tant que garant du Protocole de Rio de Janeiro, nous avons

contribué à la conclusion de l'accord de paix entre le Pérou et l'Équateur. Nous travaillons sans relâche pour la consolidation de la démocratie et le développement dans notre région.

Dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, nous avons adopté les mesures suivantes. Le 28 novembre 1990, nous avons signé la Déclaration commune de Foz de Iguazú, qui a renforcé la politique de transparence nucléaire avec le Brésil. Nous avons ensuite élaboré et mis en oeuvre une politique nucléaire commune, pacifique et de non-prolifération. Nous avons adhéré au Traité de Tlatelolco en 1994; au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995; au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1998. Nous sommes également membre du Groupe des fournisseurs de matières nucléaires. Et en 1993, nous avons adhéré au Régime de contrôle des technologies de missiles.

Dans le domaine spatial, la Commission nationale pour les activités spatiales a travaillé avec la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis dans le cadre de la mission portant sur le satellite SAC-B, de la mise en orbite et de la mission technologique portant sur le satellite SAC-A, et du prochain lancement du satellite SAC-C, premier satellite argentin d'observation de la Terre. Nous avons également entrepris d'ambitieux projets dans ce domaine avec le Brésil ainsi qu'avec l'Allemagne, le Canada, la France et le Royaume-Uni.

Nous avons ratifié la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes en train d'oeuvrer pour doter la Convention sur les armes biologiques d'un mécanisme de vérification. Dans ce contexte, l'Argentine a rejoint le Groupe australien depuis le 11 décembre 1992.

L'Argentine a su faire preuve de retenue dans le domaine du développement des armes nucléaires, ce qui lui vaut d'être considérée comme un exemple à suivre par la communauté internationale.

Le 14 septembre dernier, l'Argentine a ratifié la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Au sommet du Marché commun du Sud (Mercosur), qui s'est tenu à Ushuaia (Argentine), le 24 juillet 1998, le Mercosur, la Bolivie et le Chili ont été proclamés zone de paix et zone exempte d'armes de destruction massive. Ils se sont également engagés à déclarer cette zone exempte de mines antipersonnel.

Nous pensons qu'il est bon que tous les États renoncent aux armes nucléaires, en donnant des garanties claires concernant l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de leurs capacités nucléaires et technologiques avancées.

Je voudrais mentionner une fois de plus le différend qui n'a toujours pas été réglé concernant la souveraineté des îles Malvinas. Le rétablissement des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni en février 1990 a été l'une des premières mesures que mon gouvernement a adoptées dès qu'il est arrivé au pouvoir. Une nouvelle étape a ainsi été franchie, qui a permis à nos deux pays d'établir des liens très étroits, sans précédent dans l'histoire de notre pays. Cela a été corroboré par la récente visite que j'ai effectuée au Royaume-Uni en ma qualité de Président et par la venue en Argentine de S. A. R. le Prince Charles. Nous avons alors réaffirmé nos droits souverains et, mus par un esprit de réconciliation, nous avons travaillé avec le Royaume-Uni sur diverses questions ayant trait à la zone de l'Atlantique Sud, notamment celles portant sur le rétablissement d'un climat de confiance mutuelle dans la région, la préservation des ressources biologiques marines, la prospection et l'exploitation des hydrocarbures, la reprise des vols entre le continent et les îles Malvinas et l'accès aux îles Malvinas pour les personnes titulaires d'un passeport argentin.

L'Argentine est un pays qui est fier de sa diversité culturelle. La récupération des îles Malvinas, dans le strict respect du mode de vie de ses habitants, est inscrite en tant qu'objectif national dans notre Constitution. Je suis convaincu que les conditions existent pour que l'Argentine et le Royaume-Uni amorcent dès maintenant un dialogue en vue de trouver une solution définitive au différend sur la souveraineté des îles Malvinas, mettant ainsi en oeuvre les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation.

L'Argentine est le sixième pays fournisseur de contingents à l'ONU. À l'heure actuelle, sur les 17 opérations en cours, nous participons à 10 d'entre elles, y compris celles qui sont déployées au Kosovo et au Timor oriental. Nous avons également incorporé dans nos contingents du personnel venant d'autres pays d'Amérique latine.

En Argentine, la défense et la promotion des droits de l'homme relèvent de la politique officielle. C'est pourquoi nous avons participé activement à la création de la Cour pénale internationale en vue de mettre fin à la culture d'impunité.

Les nombreuses missions humanitaires dans le cadre desquelles des «Casques blancs» ont été déployés en Améri-

que du Sud, en Amérique centrale, au Moyen-Orient, en Afrique et dans le Caucase, témoignent du succès de l'initiative que j'ai proposée en 1993. L'Argentine partage les vues du Secrétaire général qui estime que les Casques blancs peuvent prêter leur concours, en collaboration étroite avec les Casques bleus, dans des situations de conflit.

L'Argentine est partisan d'une économie mondiale fondée sur l'ouverture des marchés. Cependant, nous voyons ressurgir le protectionnisme sous des formes voilées. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les États et, en particulier, aux pays les plus avancés, pour qu'ils participent aux «séries de négociations du millénaire» dans le but d'établir un système multilatéral ouvert qui n'exclurait aucun secteur d'activité économique.

L'Argentine qui a accueilli en novembre 1998 la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'issue de laquelle a été adopté le Plan d'action de Buenos Aires, témoigne ainsi de l'intérêt qu'elle porte aux questions touchant à l'environnement. Au cours de la cinquième Réunion des États membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui s'est tenue à Buenos Aires en octobre 1998, un plan d'action a pour la première fois été adopté en vue de mettre en oeuvre les objectifs de la Zone, au nombre desquels figurent la protection de l'environnement et des ressources biologiques.

La communauté internationale doit élaborer rapidement des plans d'urgence pour faire face au bogue de l'an 2000 et pour s'assurer que les services sociaux de base n'en pâtiront pas.

Depuis le 1er janvier 1999, l'Argentine est un membre élu du Conseil de sécurité. Je voudrais donc vous faire brièvement part de certaines observations.

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est irremplaçable et son autorité doit donc être renforcée.

Pour s'acquitter de sa tâche avec efficacité, le Conseil doit travailler en coordination avec d'autres organes du système des Nations Unies et avec les organisations régionales.

Nous avons une responsabilité à assumer à l'égard des hommes et des femmes qui s'engagent comme Casques bleus, ainsi qu'à l'égard de ceux qui accomplissent une tâche humanitaire dans des situations de conflit. Il nous incombe de les protéger. Nous demandons instamment aux

pays de ratifier la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, l'Argentine préconise la création d'un système de roulement ouvert et non discriminatoire. Il serait injuste autant qu'irréaliste, à l'aube du nouveau millénaire, de multiplier les privilèges et les pratiques discriminatoires que seule la guerre avait permis de mettre en place en 1945. C'est pourquoi il ne faut pas introduire de nouvelles catégories de membres dans les régions où elles n'existent pas, surtout si la tradition ou l'histoire ne justifient pas leur existence.

Enfin, je suis convaincu que l'ONU est appelée à jouer un rôle encore plus important au XXIe siècle. L'Argentine, qui se trouve actuellement parmi les 15 pays les plus importants de l'Organisation, entend participer avec la même détermination que toujours à la réalisation des nobles objectifs qui sont énoncés dans la Charte.

Une fois de plus, je vous remercie, Monsieur le Président et tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Après 10 ans et six mois, je vous dis adieu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République argentine de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Débat général**

#### **Allocution de M. Mikuláš Dzurinda, Premier Ministre de la République slovaque**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République slovaque.

*M. Mikuláš Dzurinda, Premier Ministre de la République slovaque, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République slovaque, S. E. M. Mikuláš Dzurinda, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Dzurinda** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse mes sincères félicitations

pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, et tous mes vœux de succès dans la conduite des débats et des travaux de cet organe.

Je souhaite également remercier votre prédécesseur, M. Didier Opertti, de sa conduite et de la contribution personnelle qu'il a apportée à la réalisation des progrès qui ont été faits lors de la cinquante-troisième session.

L'ONU a été créée il y a plus de 50 ans dans des circonstances politiques particulières marquées par l'enthousiasme qu'avait suscité la fin de la Seconde Guerre mondiale. La création de l'ONU a représenté un progrès important sur la voie d'un nouvel ordre mondial, même si la situation politique dominée par les rivalités entre les superpuissances au cours des décennies suivantes l'a empêchée de tirer pleinement parti de ce potentiel. La situation politique internationale actuelle est beaucoup plus propice à la poursuite des buts et principes originaux de la Charte des Nations Unies. Avec la fin du monde bipolaire, nous avons vu la naissance de processus politiques nouveaux qui ont profondément transformé la scène politique. Un nombre croissant de pays épousent désormais les principes démocratiques et les mettent en pratique. Il convient de le souligner, surtout dans une instance comme l'Assemblée générale, car c'est la généralisation de la démocratie qui donne l'impulsion nécessaire aux travaux de l'ONU et stimule l'expansion de ses activités aux quatre coins du monde.

Un nombre croissant de pays reconnaissent qu'ils partagent la responsabilité mondiale d'assurer une vie meilleure sur notre planète et une exploitation avisée de ses ressources. En cette ère de mondialisation et d'interdépendance, l'ONU joue un rôle unique et irremplaçable. Ses tâches fondamentales et déterminantes — préserver la paix et la sécurité, promouvoir la coopération économique et le développement social en éliminant, notamment, la pauvreté, renforcer le rôle du droit international, et protéger les droits de l'homme — sont même encore plus importantes aujourd'hui qu'il y a 54 ans. La République slovaque en est profondément persuadée.

L'une des questions cruciales en ce qui concerne la réforme de l'Organisation, et pour qu'elle soit à la hauteur des défis qui l'attendent, est la réforme du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité est le symbole et le pilier de la notion de sécurité collective, conçue au lendemain du conflit le plus tragique de ce siècle afin d'empêcher qu'il ne se reproduise.

Les changements politiques fondamentaux qui ont marqué le monde ces 50 dernières années sont un défi pour le rôle futur du Conseil de sécurité et pour sa légitimité. Nous devons tirer les leçons des revers du passé. Suscités principalement par les intérêts divergents des grands de la scène internationale ou par un manque de volonté politique, ils ont paralysé le Conseil de sécurité, qui est resté inactif au lieu de prendre des mesures efficaces au nom des États Membres. Faute de tirer les enseignements qui s'imposent, nous risquons de voir saper l'autorité du Conseil de sécurité et par conséquent son rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU ne saurait tolérer cela, parce qu'il n'existe d'autre solution que le concept de sécurité collective consacré dans la Charte des Nations Unies. Le monde moderne a besoin d'une autorité suprême en matière de sécurité dont la crédibilité ne soit pas remise en question.

Au nombre de ses tâches principales, le Conseil de sécurité doit renforcer sa représentativité, améliorer l'efficacité et la transparence de son processus de prise de décisions et de ses méthodes de travail et, en fin de compte, renforcer sa légitimité. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'aboutir à un accord aussi large que possible sur l'accroissement du nombre des membres du Conseil et sur le droit de veto, qui joue un rôle central dans la réforme globale du Conseil. Si l'on ne précise pas le champ d'application du veto et son utilisation par rapport aux nouveaux membres potentiels du Conseil de sécurité, il sera très difficile d'augmenter le nombre des membres permanents.

La Slovaquie reconnaît la légitimité des efforts de certains pays qui, dans leur capacité à assumer une part de la responsabilité mondiale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, souhaitent disposer d'une voix dans un Conseil de sécurité élargi. Toutefois, il est nécessaire de garantir parallèlement une représentation suffisante des pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et de la région des Caraïbes, puisque ces pays représentent une majorité notable des membres de l'ONU.

Malheureusement, comme l'ont montré les six dernières années de débats au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, il continue d'exister une divergence de vues fondamentale quant à l'élargissement de la catégorie des membres permanents, ce qui rend très improbable l'obtention de résultats tangibles dans un proche avenir.

Nous pensons que, pour pouvoir avancer, nous devrions procéder de façon graduelle, au lieu de faire du surplace, si nous voulons que l'ONU ne «manque pas le train» de notre monde en rapide évolution. S'il n'y a pas accord sur les autres catégories de membres, la Slovaquie est prête, à ce stade, à soutenir l'élargissement de la seule catégorie des membres non permanents. Le nombre total de sièges au sein d'un Conseil de sécurité élargi dépendrait alors du scénario finalement convenu par les États Membres. Néanmoins, il ne devrait pas dépasser un maximum de 23 à 25 membres pour préserver sa capacité de réaction rapide. Je souligne à cet égard que la Slovaquie a adopté une attitude flexible en la matière. L'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité devrait également comporter un accroissement de la représentation du Groupe des États d'Europe orientale, dont le nombre de membres a plus que doublé ces dernières années.

Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des instruments décisifs dont dispose l'ONU pour s'acquitter de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, après l'expérience tragique des récents conflits qui continuent de faire rage, il est nécessaire de renforcer ces mécanismes, ce qui permettrait à l'ONU de se concentrer plus activement sur la prévention des conflits en s'attaquant à leurs causes plutôt qu'à leurs conséquences. Le système d'alerte rapide doit être encore renforcé et la diplomatie préventive devrait jouer un rôle plus actif dans les situations de conflit potentielles.

Les conflits actuels ont des dimensions multiples, auxquelles il est nécessaire de s'attaquer globalement. Une approche multidimensionnelle, intégrée, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits doit être adoptée si l'on veut que les conflits puissent être réglés durablement. Il importe de veiller à une coordination efficace entre les composantes militaires, civiles et humanitaires des opérations pluridisciplinaires, auxquelles on devrait donner des mandats et des ressources suffisants.

Le temps étant un facteur déterminant dans la plupart des cas de déploiement de forces de maintien de la paix, la Slovaquie soutient les efforts déployés par le Système de forces en attente des Nations Unies pour renforcer les capacités de déploiement rapide de l'ONU. Les initiatives régionales jouent à cet égard un rôle important et la Slovaquie a par conséquent adhéré à la Central European Nations Cooperation in Peace Support, qui vise à renforcer la coopération entre plusieurs États d'Europe centrale dans le domaine de la préparation, de l'entraînement et de la participation de leurs forces armées dans les opérations de maintien de la paix.

Depuis son admission à l'Organisation des Nations Unies, la Slovaquie a contribué à un certain nombre d'opérations de maintien de la paix en Afrique, en Asie et en Europe, y compris en Angola, au Rwanda, à la frontière ougando-rwandaise, au Libéria, en Sierra Leone, dans la zone syrienne du Golan, à Jérusalem, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Slavonie orientale. Le Gouvernement slovaque a également décidé récemment de mettre une équipe d'ingénieurs à la disposition de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Proportionnellement à sa population, la Slovaquie figure ainsi parmi les pays qui envoient le plus grand nombre de troupes aux opérations de maintien de la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer à l'Assemblée générale que la Slovaquie est décidée à continuer à soutenir les activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines : effectifs, logistique et formation.

La participation active de la République slovaque dans les opérations de maintien de la paix prouve qu'elle a choisi une approche responsable s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qui l'a logiquement conduit à présenter sa candidature pour un siège non permanent au Conseil de sécurité pour le mandat 2000-2001. En siégeant au Conseil de sécurité, la Slovaquie pourrait démontrer que les petits pays peuvent aussi apporter une importante contribution à la résolution des crises et des conflits dans le monde.

Le Kosovo demeure l'exemple le plus récent de la tragique réalité qui prévaut dans les Balkans aujourd'hui, marquée par la violence et la haine ethnique, situation qui n'est pas due aux seules circonstances historiques complexes de la région, mais surtout aux violations des droits de l'homme et l'utilisation des différences ethniques à des fins politiques à courte vue. La Slovaquie attache une grande importance au règlement politique du conflit au Kosovo et loue les efforts déployés à cette fin par l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général, le Groupe de contact qui a traité avec l'ex-Yougoslavie et les autres organisations régionales. Nous avons accueilli avec un grand espoir l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, visant à créer les conditions pour construire une société démocratique au Kosovo, sur la base du respect des droits de tous ses citoyens, quelles que soient leur origine ethnique et leur religion, et de tous les principes énoncés dans l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

La consolidation de la paix dans la Bosnie d'après-guerre a démontré que la reconstruction d'une société déchirée sur une base ethnique n'est en aucun cas une tâche

facile. Cependant, si on veut prévenir de nouvelles tragédies, la communauté internationale doit aider les peuples de cette partie de l'Europe à rechercher la réconciliation et à instaurer un climat de confiance mutuelle. La reconstruction et le développement de toute la région des Balkans pourraient jouer un important rôle dans ces efforts.

À cet égard, la Slovaquie se félicite du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est et l'appuie sans réserve. Je pense qu'il ouvrira la voie à une nouvelle étape dans l'histoire de la région. La République slovaque attache une grande importance à la stabilité de cette partie de l'Europe, comme en témoigne la nomination du Ministre slovaque des affaires étrangères, M. Eduard Kukan en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général dans les Balkans. Une conférence a été organisée sous sa direction, à Bratislava, la capitale de la Slovaquie, conférence qui portait sur la reconstruction de la République fédérale de Yougoslavie. La conférence a clairement montré à la communauté internationale et à la société yougoslave la voie à suivre si le pays veut s'ancrer solidement à la communauté des nations dans les Balkans, sur de nouvelles bases.

La République slovaque considère qu'une paix juste au Moyen-Orient est une composante importante de la stabilité mondiale. Aussi nous sommes-nous félicités de la signature, le 4 septembre 1999, d'un nouvel accord entre Israël et l'Autorité palestinienne pour la mise en oeuvre des différentes étapes de Mémoire de Wye. En même temps, nous espérons qu'Israël, la Syrie et le Liban renoueront le dialogue. Même si certaines questions doivent encore être réglées entre les différentes parties, nous pensons qu'un accord final interviendra et qu'une paix définitive sera garantie dans la région du Moyen-Orient.

Le continent africain souffre de trop nombreux conflits, souvent engendrés par la pauvreté et le sous-développement. Il est clair que la coopération entre la communauté internationale et les États africains est plus que nécessaire afin de faire face à ces conflits et d'aider l'Afrique à créer les conditions d'un développement durable. La Slovaquie partage les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'Afrique, l'année dernière, lorsqu'il indiquait que les Africains eux-mêmes doivent démontrer la volonté politique de faire face aux problèmes auxquels ils sont confrontés et adhérer aux règles de bonne gestion des affaires publiques, par le respect des droits de l'homme et l'instauration d'un état de droit. Ils doivent aussi renforcer la démocratisation et promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques. En attendant, l'aide de la communauté internationale est nécessaire, non seulement pour le développement économique des États africains, mais

aussi pour permettre à ces États de construire leur propre capacité de prévention et de règlement des conflits.

Les organismes régionaux et sous-régionaux africains, comme l'Organisation de l'Unité africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest, la Communauté économique de développement de l'Afrique australe ont joué un rôle qui doit être reconnu en participant à des opérations visant à ramener la paix dans plusieurs pays. Elles devraient bénéficier de toute l'assistance financière et matérielle nécessaire. La Slovaquie est prête à apporter sa contribution, par exemple en mettant son centre d'entraînement à la disposition des opérations de maintien de la paix. Ce centre dispose d'installations spéciales pour l'entraînement d'unités du génie.

Un autre problème pressant est celui de la prévention du flux d'armes et d'équipements militaires introduits clandestinement dans les zones de conflits et du strict respect des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité. Il est extrêmement inquiétant que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité soient violées principalement par des pays non africains qui ont fait de l'Afrique un entrepôt pour toutes sortes d'armes. La Slovaquie souscrit fermement à toutes les décisions prises par le Conseil de sécurité, y compris les sanctions. Nous espérons que les comités de sanctions du Conseil de sécurité feront preuve d'une plus grande détermination pour assurer un effort concerté de tous les acteurs concernés : gouvernements, organisations internationales, organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, sociétés privées, leaders d'opinion, afin d'identifier les sources d'approvisionnement en armes des zones de conflits, couper ces sources d'approvisionnement aux forces militaires et aux groupes rebelles et les empêcher ainsi de poursuivre la guerre.

Je suis conscient du fait que l'Organisation des Nations Unies n'a pas seulement un rôle de soldat de la paix; elle a également un rôle à jouer dans la vie quotidienne de nombreux peuples souffrant de la faim, de la pauvreté, de la maladie, de l'analphabétisme et du sous-développement. Nous avons tous le devoir de promouvoir le développement durable et de protéger l'environnement mondial et les droits de l'homme. La meilleure façon de prévenir et d'éliminer les conflits est de créer les conditions propices à une vie digne pour chaque individu de cette planète ainsi que des relations amicales entre les nations fondées sur les principes de l'égalité des droits, de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme.

Étant un petit pays, la République slovaque n'a pas toujours les moyens de résoudre des problèmes mondiaux

comparables à ceux que certains gros pays connaissent. Mais elle compense cet inconvénient par une approche résolue et active face à tous les grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Comme l'expérience l'a montré, les pays de taille petite et moyenne peuvent contribuer de façon significative au règlement de crises et de conflits. Cela est peut-être dû au fait que ces pays ne sont pas freinés par des intérêts de pouvoir et sont capables de présenter et de préconiser des solutions qui sont acceptables pour tous. La Slovaquie a déjà montré qu'elle était capable de jouer un rôle actif dans les relations internationales. C'est au sein de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité que nous pouvons faire le meilleur usage de cette précieuse expérience.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de la République slovaque de sa déclaration.

*M. Mikuláš Dzurinda, Premier Ministre de la République slovaque, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Modibo Sidibe, Ministre des affaires étrangères du Mali.

**M. Sidibe** (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes très chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation. Cette élection honore votre pays, la Namibie, et procure joie et satisfaction à l'Afrique entière, et notamment au Mali, mon pays. Aussi, vous pouvez compter sur l'appui total de ma délégation, au nom de laquelle j'ai l'insigne honneur de prendre la parole. Je suis persuadé qu'avec votre expérience et vos talents de fin diplomate vous conduirez nos délibérations avec succès.

Je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer la satisfaction de ma délégation à votre prédécesseur, M. Didier Operti, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a conduit les travaux de la cinquante-troisième session.

Je tiens également à renouveler à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation, toute la reconnaissance du Gouvernement malien pour la détermination et la sagesse dont il fait montre dans la recherche de solutions aux principales préoccupations de la communauté internationale.

La cinquante-quatrième session de l'Organisation se tient à l'aube du troisième millénaire, alors que le fossé

entre le monde développé et le monde en développement ne cesse de s'élargir. Les déséquilibres de l'économie mondiale, la répartition inégale de la richesse, la pauvreté, les atteintes graves et massives aux droits de l'homme, les massacres et conflits en tout genre compromettent gravement la stabilité internationale.

L'Organisation des Nations Unies, malgré des avancées significatives dans bien des domaines, demeure fortement interpellée. Elle se doit d'élaborer une approche collective par une responsabilité partagée et une solidarité plus grande, plus effective pour réaliser la convergence économique, indispensable à une paix durable et à la sécurité pour tous. Dans cette perspective, les défis auxquels le Mali, l'Afrique, le monde et les Nations Unies sont confrontés en cette fin de siècle sont divers et nombreux. Ils ont pour noms, entre autres, la dette, le financement du développement, la sécurité y compris le désarmement et le terrorisme international, la démocratie et les droits de l'homme, les migrations internationales, la réforme des Nations Unies.

À cette même tribune, l'année dernière, nous nous élevions contre une mondialisation dominée par la logique de marché et la logique financière, mais pour une mondialisation centrée sur un développement humain durable. L'enjeu véritable réside en cela, et notre conviction, plus forte que jamais, est que nous pouvons résorber tous les déséquilibres actuels si, dans un dialogue politique renouvelé — parce que responsable et franc — nous abordons les défis avec une vision globale et solidaire, avec la conviction d'un vrai partenariat, d'une responsabilité commune et égale dans la construction d'un monde meilleur, un monde des hommes. C'est dans cette perspective qu'il nous faut aborder les problèmes de la dette des pays en développement, de l'insertion de ces pays comme des acteurs véritables de l'économie mondiale, et du financement de leur développement.

Le problème de la dette des pays en développement doit continuer à retenir l'attention de la communauté internationale afin de trouver une solution durable et acceptable pour tous. Certes, l'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés ainsi que celle adoptée à Cologne au sommet du Groupe des Sept, en juin 1999, constituent des pas importants. Mais la dette, du fait qu'elle absorbe plus du tiers des recettes d'exportation de ces pays et que son service hypothèque l'avenir des générations futures, constitue un obstacle infranchissable pour tout effort de développement. Plus que d'un allègement, il s'agit de l'annulation de la dette; c'est qu'en effet, et sans occulter aucune responsabilité, l'annulation totale de la dette est devenue

nécessaire pour que les efforts et les sacrifices consentis par les pays en développement puissent produire leur plein effet au profit de leurs populations. Au demeurant, l'annulation, assortie d'une autre politique d'endettement plus rationnelle, et centrée sur la capacité productive de ces pays pose les prémisses d'un financement véritable et durable de leur développement.

Longtemps perçue comme un acte de générosité des pays riches envers les plus pauvres, l'aide au développement apparaît de nos jours comme l'expression vivante d'une indispensable solidarité. Si elle a connu une baisse tendancielle ces dernières années, nous devons tout mettre en oeuvre pour inverser cette tendance afin de mieux faire face aux besoins de financement des pays en développement. Dans l'examen de cette question, mon pays, le Mali, qui a entrepris de profondes réformes politiques, économiques et structurelles, souhaite qu'une attention particulière soit accordée à la situation des pays africains. Je voudrais en appeler aux pays développés pour assurer entièrement les obligations auxquelles ils ont souscrit en vue d'accroître l'aide publique au développement, de renforcer nos capacités économiques en matière de transformation et de commercialisation de nos produits de base, et de rémunérer correctement nos productions et faciliter leur accès aux marchés.

La situation actuelle exige un nouveau partenariat fondé sur la reconnaissance que le financement du développement est une responsabilité partagée qui devrait se refléter dans une distribution plus équitable des charges au niveau des donateurs. À cet égard, la réunion de haut niveau sur le financement du développement est d'une importance fondamentale. Ma délégation est d'avis que celle-ci devrait se situer dans le double contexte du suivi des grands sommets et conférences de la décennie et de l'Agenda pour le développement adopté par l'Assemblée générale.

Plus d'un demi-siècle après sa création, la pertinence et la contribution de l'ONU à l'oeuvre de désarmement ainsi que dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ne sont plus à démontrer. À cet égard, je voudrais souligner l'importance particulière que le Mali attache à la question du désarmement en général et du micro-désarmement en particulier. La création des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée et l'extension de ces zones à toutes les régions du monde contribueront de manière significative à la paix et à la sécurité internationales. Je rappelle que le Mali a déjà ratifié le Traité de Pelindaba, pour marquer son adhésion à l'initia-

tive visant à faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires.

Cependant, qu'on ne s'y trompe pas. Ce qui menace aujourd'hui gravement la paix, la sécurité des femmes, des hommes et des enfants d'Afrique, ce sont les armes légères, ce sont les mines antipersonnel.

Nous mesurons tous les progrès réalisés dans la lutte contre la prolifération des armes légères depuis notre cinquante-troisième session. Tout en appréciant les efforts du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU, nous marquons notre totale adhésion à l'appel à l'action adopté par la Conférence internationale sur un désarmement durable pour un développement durable, tenue à Bruxelles en octobre 1998. Il importe de saluer ici la décision historique des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'initiative du Mali, de déclarer le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères à compter du 1er novembre 1998 et pour trois ans, moratoire conforté par un code de conduite. La réunion des Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO, tenue à Bamako en mars 1999 a défini les modalités de mise en oeuvre du programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement et a adopté un plan d'action en neuf domaines prioritaires, destiné à rendre le moratoire opérationnel. Ces efforts méritent d'être soutenus par la communauté internationale en vue d'une plus grande coopération d'ensemble pour endiguer le phénomène de la prolifération des armes légères et pour atténuer leurs effets dévastateurs.

Aussi est-il impérieux de soutenir et d'étendre ce moratoire, de faire une application plus stricte des lois et réglementations en vigueur sur les transferts d'armes, les améliorer et les renforcer à tous les niveaux et les soutenir par des codes de conduite, de même qu'il faut renforcer les capacités de lutte des États et la coordination. Mais il faut travailler aussi à un dispositif normatif international, progressif et efficace pour maîtriser la circulation des armes légères. Nous soutenons vigoureusement la décision de l'Assemblée de convoquer une conférence internationale sur cette question.

De la même manière, nous devons poursuivre notre action pour débarrasser le monde du fléau des mines antipersonnel, et particulièrement faire de l'Afrique un continent exempt de ces armes qui continuent à semer la mort et le désarroi malgré la fin des conflits. Nous y parviendrons en travaillant dans le sens de la Déclaration de Maputo, en faisant en sorte que tous et sans exception nous ratifions et appliquions la Convention sur l'interdiction des mines

antipersonnel. Après avoir très tôt ratifié ladite convention, notre pays qui a détruit le faible stock qu'il détenait et dont il n'a jamais fait usage, est en train d'adopter la législation nationale requise par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Les opérations de maintien de la paix sont devenues au cours des 50 dernières années un important outil pour le règlement des conflits par des moyens pacifiques et pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, je voudrais faire remarquer qu'elles ne constituent pas en elle mêmes une solution aux conflits mais simplement des mesures spéciales visant à empêcher l'aggravation des conflits, en attendant des solutions pacifiques.

Notre quête permanente pour la paix, nous la traduisons par notre participation effective aux opérations de maintien de la paix, notre totale adhésion au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique auquel la communauté internationale doit accorder une attention particulière. Nous demandons à la communauté internationale de se mobiliser vite, à temps et davantage pour assurer et soutenir la mise en oeuvre immédiate des accords de paix difficilement obtenus et toujours précaires, et les programmes de consolidation de la paix.

Le Mali appuie également toutes les mesures visant à créer un climat propice permettant de faire face aux causes des conflits qui sont liées aujourd'hui avant tout au sous-développement, à la mauvaise gouvernance, aux déficits démocratiques et aux mauvaises politiques de coopération. Nous plaçons beaucoup d'espoir dans la décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de faire de l'an 2000, l'année de la paix et de la sécurité en Afrique, et souhaitons vivement que la communauté internationale accompagne fortement notre continent dans ces efforts de prévention et de maintien de la paix.

Je ne saurais conclure sur cette question sans évoquer les liens étroits entre sécurité et développement, et la nécessité par conséquent du financement de la sécurité comme partie intégrante de l'action de développement; je ne saurais conclure sans non plus évoquer la lancinante et révoltante question des enfants soldats.

Le Président Konaré indique à cet égard que

« ... notre responsabilité est entière devant le triste spectacle des enfants soldats qui n'est ni supportable, ni acceptable, et nous devons y mettre fin en condamnant sans nuances tous ceux qui utilisent les enfants, qui leur distillent la culture de la violence et sèment

ainsi les germes de la perpétuation de la violence et des conflits. ... Nous devons oeuvrer pour une véritable culture de la paix; la place de nos enfants est à l'école et il est de notre responsabilité de mettre fin à cette ignominie en la dénonçant, en prenant des mesures énergiques contre ceux qui les utilisent, dont les sanctions internationales pénales. Les programmes post-conflits doivent prendre en compte parmi les priorités, la réinsertion par l'éducation des enfants soldats et de façon générale, placer l'éducation au coeur de la stratégie de construction de la paix et de développement durable.»

La décision de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du sommet mondial pour les enfants en 2001, coïncide avec la commémoration du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant; nous devons saisir cette occasion pour nous hâter d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à l'égard des enfants.

Notre responsabilité est incomparable à leur égard et le moins qu'on puisse leur assurer à l'orée du nouveau millénaire, c'est un état de santé meilleur, c'est l'école pour tous — filles et garçons — et à l'abri des guerres et des famines.

Le Mali marque son indéfectible attachement à la démocratie et aux droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme, politiques, civils et économiques, sociaux et culturels, fait partie intégrante de la prospérité économique et de l'équité sociale, comme de la promotion et de la prévention de la paix et de la sécurité. Et dans ce cadre, un certain nombre de standards minimum s'imposent à toute démocratie, fondée sur le droit et respectueuse des droits de l'homme. Il s'agit de valeurs que nous considérons tous comme fondamentales et au respect desquelles nous nous sommes engagés : état de droit et respect des droits de l'homme, un système de gouvernement démocratique, les conditions d'une nécessaire alternance républicaine et démocratique. Tel est le minimum démocratique que nous devons, chacun de notre côté et ensemble, consolider, construire et développer.

La situation au Moyen-Orient demeure préoccupante malgré la relance du processus de paix. Je voudrais réaffirmer ici le soutien sans réserve du Mali à la juste lutte du peuple palestinien ainsi qu'à un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur le principe terre contre paix.

S'agissant de la crise de Lockerbie, le Mali, se fondant sur les progrès réalisés dans le traitement de cette question, en appelle à la levée définitive et immédiate des sanctions qui frappent injustement le peuple frère de la Jamahiriya arabe libyenne, auquel il me plaît ici de renouveler le soutien et la solidarité du peuple malien. Dans le même ordre d'idées, nous demeurons préoccupés face au coût humanitaire pour les populations civiles des pays injustement frappés par des sanctions.

La sécurité et la stabilité affrontent de nouvelles menaces que constituent entre autres le problème de la drogue qui s'est exacerbé du fait de la mondialisation, la criminalité organisée, le terrorisme international, le blanchiment de l'argent et la corruption. Face à ces menaces et à leurs effets néfastes, la communauté internationale doit accroître ses efforts, mettre en place les mécanismes nécessaires à leur éradication et mieux coopérer dans la lutte contre ces phénomènes. Sur le terrorisme international, le Mali a signé la convention dont l'Afrique vient de se doter à Alger et soutient l'appel de l'OUA pour la conclusion rapide d'une convention internationale permettant de mieux prévenir et de lutter plus efficacement contre le terrorisme.

Au moment où l'humanité se prépare à entrer dans un nouveau millénaire, il est aujourd'hui nécessaire d'adapter l'Organisation des Nations Unies aux exigences de notre époque. Les défis auxquels nous serons confrontés commandent, dès à présent, l'adoption de mesures appropriées pour faire du siècle prochain un siècle de plus de paix et de plus de justice dans un nouveau partenariat, basé sur la solidarité entre toutes les nations.

Si l'Organisation des Nations Unies demeure le creuset au sein duquel tous les pays pourront faire entendre leur voix en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés, elle ne doit guère être marginalisée et il est plus que jamais nécessaire de revoir ensemble le fonctionnement du système en vue de l'adapter aux circonstances actuelles et à venir.

Ma délégation est convaincue de la nécessité de démocratiser davantage l'Organisation, par la restructuration d'ensemble des principaux organes, notamment le Conseil de sécurité dont la composition actuelle traduit l'état du monde tel qu'il était il y a plus de 50 ans et ne correspond nullement aux réalités politiques, économiques et sociales du monde d'aujourd'hui et à venir.

Aussi, ma délégation réaffirme les exigences de l'Afrique pour une répartition équitable dans les deux catégories de sièges. Elle invite les États Membres à s'investir afin que

soit consolidés le prestige, l'autorité, l'efficacité et la légitimité du Conseil.

La présente session offre à la communauté internationale une occasion unique de démontrer une nouvelle fois que l'Organisation des Nations Unies est une institution active et dynamique, capable de faire face aux préoccupations majeures du monde. Pour ce faire elle se doit de montrer que, malgré la complexité quelque part décourageante des questions en jeu et des intérêts nationaux souvent divergents de ses États Membres, elle est à même d'oeuvrer avec détermination, créativité et créativité pour le bien de tous. Et c'est ce que nous espérons.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Japon, S. E. M. Masahiko Koumura.

**M. Koumura** (Japon) (*parle en japonais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais présenter mes sincères félicitations à M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Je voudrais également rendre hommage à M. Didier Opertti Badán, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour tous les efforts qu'il a faits au cours de son mandat de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. C'est également un grand plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais à cette occasion présenter mes sincères condoléances et toute ma sympathie au peuple de la République de Turquie et au peuple de la Grèce, qui ont beaucoup souffert à la suite des récents tremblements de terre qui se sont produits dans ces pays. J'exprime également ma profonde préoccupation pour les graves dégâts provoqués par le tremblement de terre qui s'est produit à Taiwan le 21 septembre en début de matinée, et je présente toutes mes condoléances et toute ma sympathie à ceux qui ont souffert de cette catastrophe.

La présente session est la dernière de l'Assemblée générale avant l'Assemblée du millénaire l'année prochaine. Au cours des 12 prochains mois, nous devons définir les questions, telles que les conflits et la pauvreté, que la communauté internationale devra résoudre au XXIe siècle et dire quel rôle les Nations Unies devraient jouer pour traiter de ces questions.

Depuis sa création en 1945, l'ONU a traité des questions de paix et de sécurité mondiales, ainsi que de questions économiques et sociales, y compris celle du développement. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, pendant la guerre froide, les capacités du Conseil de sécurité de faire face aux conflits ont été sérieusement limitées. Même dans ces conditions, toutefois, les Nations Unies ont fait des efforts originaux, tels que les opérations de maintien de la paix, et obtenu certains résultats, au Moyen-Orient et ailleurs. Depuis la fin de la guerre froide, le nombre d'opérations de maintien de la paix a augmenté de façon spectaculaire, et leurs mandats ont été diversifiés. Leurs activités ont donné des résultats, par exemple, au Cambodge et au Mozambique.

S'agissant des questions des réfugiés et des personnes déplacées à la suite de conflits, les activités d'assistance humanitaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations ont été très appréciées. Dans le domaine économique et social, l'ONU, de concert avec ses institutions spécialisées, a cerné les problèmes, fixé et appliqué des normes dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne le développement, l'environnement, les droits de l'homme, la science et la culture. Dans le domaine du développement, outre les efforts faits par le biais de ses programmes et fonds, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, l'ONU a obtenu certains résultats en coordonnant les activités d'assistance de la communauté internationale. L'ONU a, en outre, joué un rôle décisif dans l'évaluation de l'opinion publique de la société mondiale. Nous devons grandement apprécier ces efforts de l'ONU.

Reconnaissant pleinement l'importance de l'Organisation, le peuple japonais a considéré l'admission de son pays en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies comme la réinsertion du pays dans la société internationale après la Seconde Guerre mondiale. Depuis lors, le peuple japonais appuie les activités des Nations Unies et y contribue.

Il reste néanmoins beaucoup à faire de la part des Nations Unies dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits et de l'allègement de la pauvreté. Il est également important d'avoir de nouvelles optiques, y compris en ce qui concerne la sécurité humaine, lorsque l'on s'attaque aux nouveaux problèmes comme ceux ayant trait à la mondialisation, et d'autres questions mondiales. Ce sont des problèmes que nous allons transmettre au XXIe siècle.

L'une des questions les plus importantes dont les Nations Unies doivent continuer de traiter est celle des

conflits. En Afrique, les conflits se poursuivent dans de nombreuses régions. Bien que la paix ait été rétablie au Kosovo, le conflit y a laissé des cicatrices profondes sur les communautés locales de la région et dans les coeurs de la population, montrant une fois de plus l'importance de la prévention des conflits. En outre, les obstacles abondent sur la voie de la reconstruction. Des tensions persistent en Asie. De nombreux conflits ont été réglés en Amérique latine, mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un développement stable après les conflits, y compris la fabrication des mines terrestres et le déminage dans la région frontalière entre le Pérou et l'Équateur, qui ont signé un accord de paix sur leur différend frontalier l'an dernier.

S'agissant des efforts de règlement des conflits, je voudrais souligner les trois points suivants. Premièrement, il est important d'adopter une démarche globale, qui comprend la prévention et le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, et l'élimination des causes potentielles de conflits, telles que la pauvreté. Deuxièmement, il faut s'attaquer aux conflits d'une manière qui soit adaptée à la situation qui existe dans chaque région. Ces deux points ont également été mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (A/52/871), qui a été publié l'an dernier. Troisièmement, en ce qui concerne la consolidation de la paix, il faut que l'assistance internationale, allant de l'assistance humanitaire d'urgence après les conflits à une aide au développement à long terme, soit mise en oeuvre sans aucune condition. En plus de ces efforts, il importe d'assurer la sécurité du personnel qui participe aux activités de développement ou d'assistance humanitaire.

En Afrique, les Nations Unies coopèrent aux efforts pour rétablir la paix dans des situations de conflit comme en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, et dans le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Le Japon envisagera d'accorder une assistance aux efforts des Nations Unies ainsi qu'aux efforts de reconstruction des pays concernés. Nous pensons que les efforts pour faire face à la pauvreté en Afrique contribuent également à la prévention des conflits dans la région.

S'agissant du Kosovo, le Japon a fourni du personnel à la Mission des Nations Unies au Kosovo et accorde un appui financier important dans les domaines tels que l'assistance humanitaire et l'assistance à la reconstruction. Il a envoyé une mission d'étude pour examiner la possibilité de lancer des projets concrets d'assistance.

Pour ce qui est de l'Asie, nous espérons que la sécurité au Timor oriental sera rétablie rapidement, par le biais des activités de la force multinationale travaillant en collaboration avec le Gouvernement indonésien et avec les forces armées indonésiennes. Cette force a maintenant commencé à se déployer sur la base de la résolution du Conseil de sécurité adoptée le 15 septembre.

Le Japon a déjà annoncé qu'il accordera une contribution financière importante à la force multinationale. Il fait cette contribution pour faciliter la participation des pays en développement à cet effort. Le Japon décidera du montant de sa contribution après que tous les éléments concernant cette force multinationale auront été clairement établis.

La situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du Timor oriental est très préoccupante. Le Japon a annoncé une contribution de 2 millions de dollars aux activités du HCR et du Programme alimentaire mondial. En outre, il a l'intention d'examiner très positivement la fourniture d'une assistance supplémentaire après avoir pris connaissance du rapport de la mission gouvernementale qui se trouve actuellement dans la région, ainsi que d'autres facteurs. En outre, le Japon, à moyen et à long terme, a également l'intention d'accorder une assistance appropriée à la reconstruction et au développement du Timor oriental.

Dans le cadre de la prévention des conflits, je tiens à rendre hommage à l'Organisation de l'unité africaine, qui a déjà engagé des efforts pour mettre en place un système d'alerte rapide, et, concernant l'Asie, je voudrais féliciter la réunion ministérielle du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de sa décision prise en juillet dernier de discuter concrètement de la façon de traiter de la diplomatie préventive.

Ensuite, je voudrais aborder trois problèmes que l'on observe régulièrement dans les régions où sévit un conflit : les armes légères, les mines terrestres antipersonnel, et les réfugiés et les personnes déplacées.

Dans ses efforts pour venir à bout du problème des armes légères, le Japon espère sincèrement que l'Assemblée générale adoptera durant cette session une résolution encourageant l'application des recommandations élaborées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, figurant dans le rapport du Secrétaire général. Le Japon est prêt à travailler avec d'autres pays pour mettre en oeuvre ces recommandations. Le Japon contribuera également activement à l'organisation d'une conférence internationale sur

la question des armes légères, devant se tenir d'ici à la fin de l'an 2001.

S'agissant des mines terrestres antipersonnel, avec l'entrée en vigueur, en mars dernier, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, il est maintenant nécessaire d'interdire, de manière efficace et universelle, les mines terrestres antipersonnel et de déminer les zones où se trouvent ces mines tout en accordant une assistance aux victimes des mines parmi lesquelles on compte de nombreux enfants. Le Japon a déjà versé plus de 40 millions de dollars aux organisations internationales et non gouvernementales et il continuera d'oeuvrer pour atteindre dès que possible l'objectif de «zéro victime».

En ce qui concerne la question des réfugiés et des personnes déplacées, le Japon rend hommage aux activités du HCR et d'autres organismes et il entend coopérer de manière très active avec eux.

Depuis la fin de la guerre froide, les efforts internationaux ont donné certains résultats en ce qui concerne la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires et leurs vecteurs — c'est-à-dire les missiles — ainsi que sur la question de la réduction des armes. Pourtant, le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été remis en question par des essais nucléaires ou par l'élaboration secrète d'armes de destruction massive menés par certains États.

Le Japon demande aux États dotés d'armes nucléaires et aux États non dotés de ces armes d'adopter des mesures constructives pour assurer le succès de l'organisation de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP, au printemps prochain. Le Japon demande également aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier rapidement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin que celui-ci puisse entrer en vigueur dès que possible. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils respectent le moratoire sur les essais nucléaires. En outre, il est également important de relancer le processus START et d'entamer dès que possible les négociations sur le traité d'arrêt de la production des matières fissiles.

Le Japon a toujours prôné l'adoption de mesures réalistes en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement. Chaque année, depuis 1994, le Japon a présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution relatif au désarmement nucléaire dans le but d'éliminer totalement

les armes nucléaires. À la fin de juillet dernier, le Forum de Tokyo pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire, qui a été créé à l'initiative du Japon, a publié son rapport qui, à notre avis, donne des directives réalistes permettant de faire des progrès s'agissant de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le Japon voudrait avoir des entretiens avec d'autres pays afin de mettre en oeuvre les recommandations importantes qui figurent dans ce rapport.

Il ne fait pas de doute qu'il est important de traiter de la question des armes de destruction massive autres que les armes nucléaires, telles que les armes biologiques et chimiques, ainsi que de la question des vecteurs, notamment des missiles. Le Japon oeuvrera, en particulier, pour que les négociations portant sur le protocole à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction aboutissent au plus tôt.

S'agissant de la question des missiles nord-coréens, le Japon se félicite des importants progrès réalisés récemment lors des pourparlers entre la Corée du Nord et des États-Unis. Le Japon espère sincèrement que le moratoire sur le lancement des missiles sera respecté par la Corée du Nord.

La pauvreté continue d'être un problème grave dans de nombreuses régions du monde. Un cercle vicieux s'est mis en place, selon lequel l'éclatement fréquent des conflits régionaux exacerbe les problèmes de pauvreté alors que la pauvreté, à son tour, constitue une des causes de l'éclatement et de la résurgence des conflits régionaux. En fait, la pauvreté peut être considérée comme étant l'un des principaux problèmes du XXIe siècle et il incombe aux divers protagonistes, tels que les Nations Unies, les autres organisations internationales, les États et la société civile, de coopérer en vue d'éliminer la pauvreté.

Le Programme d'action de Tokyo a été adopté à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, organisée conjointement par le Japon, les Nations Unies et d'autres en octobre dernier. Ce programme encourage les pays africains à prendre des initiatives propres; il appelle au renforcement de la coopération entre les États africains et les pays développés ainsi qu'avec les organisations internationales; il appelle à la promotion de la coopération entre l'Asie et l'Afrique. Le Japon reste activement engagé à lutter contre la pauvreté en Afrique moyennant des activités de suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de Tokyo, comme, notamment, le séminaire sur la gestion de la dette que le Japon a organisé

conjointement avec les Nations Unies et avec d'autres le mois dernier au Kenya.

Le Japon est le plus grand donateur au monde en matière d'aide publique au développement depuis 1991. Malgré la gravité de sa situation budgétaire nationale, il continuera d'accorder une aide au développement de haute qualité et efficace et de s'attaquer aux problèmes liés à la pauvreté par le biais de la promotion de la coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies.

Les problèmes de la dette font qu'il est extrêmement difficile pour les pays débiteurs, notamment les pays les plus pauvres, de parvenir au développement. Le Japon leur fournit une assistance, notamment par le biais du rééchelonnement et de l'allègement de leur dette, et il adoptera des mesures d'ensemble pour traiter des problèmes de la dette, notamment l'application continue de l'engagement contracté lors du sommet du Groupe des Huit qui s'est tenu à Cologne.

Des conférences importantes, comme les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, sont organisées régulièrement dans les domaines du développement économique et social et des droits de l'homme. Au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la population et le développement, qui a eu lieu en juin dernier, des propositions importantes concernant les mesures à prendre ont été adoptées. Le développement durable des petits États insulaires en développement, États sensibles aux effets des changements climatiques et géographiquement vulnérables, sera le thème extrêmement important de la vingt-deuxième session extraordinaire, qui s'ouvrira le 27 septembre. Le développement des États enclavés, qui sont géographiquement désavantagés, est également une question importante.

La promotion de la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, qui ont été adoptés au Sommet mondial pour le développement social en 1995, sera examinée l'année prochaine à l'occasion d'une session extraordinaire de suivi. La session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée «Les femmes en l'an 2000», aura lieu l'année prochaine, en vue de promouvoir l'application des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de 1995. Sur la base des réalisations de ces sessions extraordinaires, le Japon a décidé de contribuer activement aux efforts de coopération internationale dans ces domaines.

Nous en sommes à la dernière année de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. La communauté internationale doit donc agir très rapide-

ment et de manière concertée pour répondre aux catastrophes naturelles à grande échelle, comme cela nous a été rappelé très clairement par les derniers tremblements de terre en Turquie et en Grèce, les cyclones de l'année dernière en Amérique latine et le tsunami en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les Nations Unies doivent jouer un rôle plus actif dans le cadre de ces initiatives. En outre, les efforts faits en matière de prévention des catastrophes naturelles doivent être renforcés. Conscient de l'importance que revêt la prévention des catastrophes naturelles dans le contexte des questions écologiques et de politique de développement, le Japon encouragera d'autres initiatives dans ce domaine.

En ce qui concerne la mondialisation, tout en saisissant les nouvelles occasions qu'elle nous offre pour relancer l'économie mondiale, améliorer les conditions de vie, créer des emplois et promouvoir le développement, nous devons également traiter de ses incidences négatives, comme l'augmentation de l'instabilité dans les domaines financiers internationaux et l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres. Le Japon met en oeuvre des mesures d'assistance financière, s'élevant environ à 80 milliards de dollars, notamment la nouvelle Initiative Miyazawa — qui est de loin la plus importante initiative d'assistance octroyée par un pays — destinée aux pays d'Asie de l'Est qui ont été durement touchés par la crise économique. Nous espérons vivement une relance économique de la région et la réalisation d'un développement sain et durable de l'économie mondiale.

Nous sommes également préoccupés de voir que la mondialisation risque d'aggraver des problèmes tels que la dégradation de l'environnement, le crime organisé sur le plan international, le trafic de drogues, le terrorisme et la propagation des maladies contagieuses. Ces questions mondiales, qui dépassent les frontières nationales et qui sont une menace directe pour chaque individu, doivent être traitées par la communauté internationale dans son ensemble. Nous devons adopter des politiques qui accordent une place aux femmes, aux enfants et aux autres groupes les plus vulnérables aux conséquences de ces problèmes mondiaux.

Bien que la mondialisation engendre également une certaine créativité en facilitant l'interaction entre les diverses cultures et les différents systèmes de valeurs, il faut accorder toute l'attention qu'elle mérite à la diversité culturelle du monde. De ce point de vue, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pourrait jouer un rôle encore plus important au cours du prochain siècle.

Le Japon insiste sur l'importance qu'il y a à traiter des différents points qui viennent d'être mentionnés en concentrant les efforts sur la sécurité humaine, c'est-à-dire la protection de la dignité et de la vie de chaque individu contre les nombreuses menaces posées, notamment, par la pauvreté, les flux de réfugiés, la dégradation de l'environnement, les maladies contagieuses telles que le sida, les violations des droits de l'homme, le crime organisé au niveau international — y compris la traite humaine et le trafic des drogues — les conflits, les mines terrestres antipersonnel et les armes légères, ou encore par le terrorisme.

En juin dernier, le Japon a accueilli le Colloque international sur le développement au cours duquel on a examiné comment encourager les individus à être autonomes pour échapper à la pauvreté. Sur l'initiative du Premier Ministre Obuchi, le Japon a créé un fonds pour la sécurité des personnes au sein de l'ONU afin d'appuyer les activités des organisations internationales et de renforcer la sécurité humaine. Le Japon a récemment annoncé qu'il fournirait une contribution de 100 millions de dollars pour appuyer la reconstruction et l'aide au retour des réfugiés au Kosovo, par le biais de ce fonds et d'autres sources de financement.

Force est de reconnaître que les efforts faits par l'ONU pour aborder les problèmes qui se posent à la communauté internationale au XXIe siècle sont insuffisants. Cependant, il est injuste de proclamer que l'ONU est incapable de répondre à ces problèmes de manière adéquate et qu'elle feint par conséquent de les ignorer. Il est tout aussi injuste de s'en tenir à déplorer toute tentative visant à faire abstraction de l'ONU. Étant donné que nombre des problèmes actuels requièrent les efforts de l'ensemble de la communauté internationale et qu'il n'y a aucune autre institution universelle et globale qui puisse remplacer l'ONU, notre seul recours est de réformer et de renforcer l'Organisation afin qu'elle soit en mesure de répondre efficacement à ces problèmes. Dans cet esprit, je voudrais en particulier faire les trois remarques suivantes.

La première de mes remarques concerne la nécessité de réformer l'ONU. Au cours de ces 50 années, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la situation internationale a connu des changements radicaux. Compte tenu de ces changements, il est nécessaire de renforcer les fonctions du Conseil de sécurité en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, il importe de revoir la composition du Conseil de sécurité pour faire en sorte qu'elle reflète la situation internationale actuelle en procédant à une réforme du nombre des membres permanents et non permanents. Le Japon

souhaite assumer davantage de responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, des réformes sont nécessaires de toute urgence pour faire en sorte que l'ONU dispose d'une base financière solide. Les États Membres doivent honorer leur obligation de verser leurs quotes-parts et l'ONU doit continuer à s'efforcer de contrôler davantage son budget. Malgré les graves difficultés financières et économiques qu'il connaît, le Japon s'est dûment acquitté des obligations qui lui incombent en réglant ses quotes-parts et il a fourni des contributions importantes à l'ONU et aux organismes associés. Néanmoins, la réforme du Conseil de sécurité n'ayant pas été réalisée et les réformes budgétaires indispensables se faisant toujours attendre, nous sommes en droit de nous interroger sur une situation dans laquelle on demande au Japon de régler ses quotes-parts qui dépassent la somme des contributions apportées par les quatre membres permanents du Conseil de sécurité, à l'exception des États-Unis.

Troisièmement, l'ONU doit redoubler d'efforts dans les domaines économique et social, y compris dans le domaine du développement. On attend de l'Organisation qu'elle fasse appel à la participation active de divers acteurs pour résoudre les problèmes économiques et sociaux et qu'elle coordonne efficacement ces efforts. Le Japon attache une grande importance au rôle que l'ONU et, en particulier, le Conseil économique et social jouent dans ce domaine, et il est déterminé, au cas où il serait élu cette année, à s'efforcer, en tant que membre du Conseil, de renforcer les activités de l'ONU pour ce qui est de la coordination entre les organismes de l'ONU, de la promotion du dialogue avec les institutions de Bretton Woods et de la participation élargie de la société civile aux activités entreprises dans ce domaine, ainsi que de la coordination de ces activités.

Nous avons déjà consacré beaucoup de temps à discuter de la réforme de l'ONU. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître au sein de la communauté internationale que la réforme de l'ONU est nécessaire. De fait, il n'existe pas un seul pays qui soit opposé à la réforme en tant que telle. Cependant, les progrès réalisés sur la voie de la réforme sont loin d'être satisfaisants. Le temps que nous avons consacré à discuter de cette question montre bien que des difficultés existent pour procéder à la réforme de l'Organisation. Il faut reconnaître en notre for intérieur que si nous ne réussissons pas à renforcer l'ONU grâce à des réformes, la confiance de la communauté internationale dans l'Organisation en sera sapée. Un tel échec détruirait non seulement l'ONU, mais il équivaldrait à un suicide pour

tous les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble.

L'Assemblée du millénaire et le Sommet du millénaire qui sont prévus pour l'an prochain, fourniront à l'ONU l'occasion de démontrer au monde entier que l'Organisation est capable de répondre efficacement aux problèmes qui se poseront à la communauté internationale au XXI<sup>e</sup> siècle. Les efforts que les États Membres feront au cours de l'année à venir pourraient sans doute être déterminants pour assurer la viabilité de l'ONU au siècle prochain. Je voudrais par conséquent conclure mes remarques en lançant un appel à tous les États Membres pour qu'ils oeuvrent de concert à la poursuite des intérêts communs de la communauté internationale dans son ensemble.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Autriche, S. E. Mme Benita Ferrero-Waldner.

**Mme Ferrero-Waldner** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste élevé et vous assurer de l'entière coopération et de l'appui de la délégation autrichienne. Je suis convaincue que cette session de l'Assemblée générale, la dernière de ce siècle, sera couronnée de succès grâce à votre direction compétente.

L'Autriche approuve sans réserve la déclaration qui a été prononcée avec éloquence par le Ministre des affaires étrangères de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je souhaite ajouter les remarques suivantes à cette déclaration déjà très complète.

À bien des égards, l'ONU se trouve à la croisée des chemins. L'Organisation doit définir le rôle qu'elle doit jouer et renforcer son utilité dans un monde de plus en plus troublé. Il est incontestable que nous pouvons réaliser des progrès sur certaines questions particulières. Mais cela est-il suffisant compte tenu de l'aggravation des problèmes mondiaux ? On a dit et écrit beaucoup de choses ces dernières années sur la mondialisation et je pense que nous sommes tous conscients de la rapidité et de l'impact de ce processus très dynamique. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une réponse politique cohérente face à ce phénomène. Il nous faut relever ces défis et tirer au mieux parti des possibilités qui s'offrent à nous.

Même si dans notre travail quotidien, nous devons nous concentrer sur la réalisation d'objectifs possibles dans des délais réalistes, nous ne devons pas pour autant perdre de vue notre devoir le plus important qui consiste à garantir

la sécurité au plein sens du terme. Cela signifie que nous devons assurer aux individus et aux communautés la sécurité, la dignité et une qualité de vie. Nous devons les protéger contre les menaces qui pèsent sur leur sécurité et leur bien-être, notamment, les conflits, la discrimination, la pauvreté, le crime organisé, la corruption et la répression.

Récemment, un certain nombre d'initiatives ont été lancées avec succès, notamment en ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel, les armes légères et les enfants soldats. L'Autriche s'emploie activement à promouvoir les questions ayant trait à la sécurité des personnes et je voudrais à cet égard souligner trois domaines prioritaires : l'éducation aux droits de l'homme, la lutte contre la pornographie utilisant des enfants et la lutte contre ce que le Secrétaire général a fort justement appelé la société incivile. À l'occasion du vingtième anniversaire de la présence de l'ONU à Vienne le mois prochain, nous organiserons une réunion de haut niveau sur ces aspects de la sécurité et d'autres aspects.

La plupart des menaces qui pèsent sur la sécurité des personnes sont liées aux droits de l'homme. C'est pourquoi tout programme portant sur la sécurité et les droits de l'homme devra inclure une stratégie d'ensemble visant à renforcer la culture des droits de l'homme dans le monde entier. Les événements récents qui ont eu lieu au Kosovo et au Timor oriental ont montré que les droits les plus fondamentaux ne sauraient être considérés comme acquis. Nous devons continuellement réaffirmer l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de l'éducation aux droits de l'homme qui est indispensable pour promouvoir et établir des relations stables et harmonieuses à l'intérieur des pays et entre les communautés. Nous devons redoubler d'efforts pour appuyer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. L'évaluation des progrès à mi-parcours de la Décennie qui sera réalisée l'an prochain nous en fournira l'occasion idéale. Les institutions et organisations de nos pays spécialisées en la matière doivent formuler des idées précises d'activités futures dans le domaine de l'éducation en matière de droits de l'homme aux niveaux national, de la politique étrangère et de la coopération au développement.

Il faut que tout homme, toute femme connaisse ses droits afin de devenir un membre à part entière de la société. La population doit disposer, aux niveaux national et international, de solutions efficaces en cas de violations des droits de l'homme. C'est pourquoi nous nous félicitons de

l'aboutissement des négociations sur le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Son adoption par l'Assemblée générale et son entrée en vigueur rapide auront un impact considérable sur les femmes du monde entier.

La sécurité humaine naît au sein des plus petites cellules de notre société. Le processus d'apprentissage mutuel au sein des familles est l'une des expériences les plus précieuses que connaisse l'être humain. La famille, unité fondamentale de la société et environnement naturel de croissance et d'épanouissement pour tous ses membres, doit bénéficier de la protection et de l'assistance propres à lui permettre d'assumer ses responsabilités dans la communauté, car c'est au sein de la famille, avant tout, que les enfants, catégorie la plus vulnérable de la société, cherchent appui et protection.

Des millions d'enfants sont exploités aux quatre coins du monde. Leurs droits fondamentaux sont bafoués de maintes façons. Depuis quelque temps, et notamment pendant la présidence autrichienne de l'Union européenne, notre Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères, M. Schüssel, a tenté d'attirer l'attention sur un aspect particulier : la pornographie enfantine sur l'Internet. La semaine prochaine, l'Autriche accueille une conférence internationale de lutte contre la pornographie enfantine sur l'Internet. Organisée par l'Autriche, la Commission européenne et les États-Unis d'Amérique, la conférence va réunir des hauts fonctionnaires des Ministères de l'intérieur et de la justice, du pouvoir judiciaire et de la police, ainsi que des experts d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et de l'industrie, notamment des prestataires d'accès aux services Internet. Le système des Nations Unies sera représenté par des experts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Centre des Nations Unies pour la prévention de la criminalité internationale. Cette conférence a notamment pour objectifs de renforcer la coopération entre les responsables de l'application des lois et le pouvoir judiciaire, de mettre en place un code international de conduite pour les prestataires d'accès à Internet et de développer davantage les lignes de communication directe et les réseaux entre ces différents groupes. Les résultats de cette initiative seront présentés à l'ONU.

La lutte contre les stupéfiants et le crime organisé transnational bénéficie à juste titre d'un statut prioritaire dans les travaux de l'ONU. Je suis heureux que les mesures de réforme mises en place par le Secrétaire général Kofi Annan aient confirmé le rôle de Vienne comme centre des Nations Unies pour la lutte contre les éléments incivils de la société.

L'Autriche est particulièrement préoccupée par les informations faisant état de la situation en Afghanistan, où la superficie des zones consacrées à la culture du pavot a apparemment doublé en 1998. Nous appelons par conséquent tous les partenaires à redoubler d'efforts pour aider le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) à lutter contre la culture et la production de stupéfiants dans cette région et ailleurs. En guise de contribution concrète à cet effort, l'Autriche va parrainer cet automne un séminaire de formation du PNUCID destiné aux autorités chargées de la lutte contre la drogue en Asie centrale. L'Autriche est fermement convaincue que c'est avant tout dans l'intérêt de nos enfants et des générations futures que nous devons lutter contre les stupéfiants.

En avril 2000, le dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, première conférence des Nations Unies du nouveau millénaire, se tiendra à Vienne. Les principales questions figurant dans l'Avant-projet de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXIe siècle (E/1999/30-E/CN.15/1999/12, par. 3), dont il est prévu d'adopter la forme définitive lors du Congrès, abordent les problèmes les plus brûlants de la prévention internationale de la criminalité : la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et les transferts illicites d'armes à feu.

À cet égard, je suis satisfait de dire que l'initiative autrichienne d'élaborer un instrument juridique international contre la contrebande de migrants, qui a été présentée par l'Autriche à l'Assemblée générale il y a deux ans, a recueilli le soutien de beaucoup d'États Membres de l'ONU. Actuellement, des négociations intensives se tiennent dans le cadre du Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention internationale globale contre la criminalité internationale et s'achèveront l'année prochaine, nous l'espérons, avec l'adoption d'un protocole universel contre la contrebande de migrants.

La dernière des conférences mondiales des années 1990 a montré qu'une démarche novatrice mais pragmatique peut porter ses fruits. Il s'agissait de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), qui s'est tenue à Vienne en juillet dernier. La Conférence s'est penchée sur la question de savoir comment, au XXIe siècle, faire profiter l'humanité de la technologie spatiale et comment utiliser effectivement celle-ci pour promouvoir la sécurité sous toutes ses formes, pour le bien de tous les pays. Elle a fourni aux pays en développement l'occasion de définir leurs besoins d'applications spatiales

aux fins du développement et d'identifier des moyens et des possibilités de participer aux programmes internationaux qui mettent au point ces applications. UNISPACE III s'est révélée une conférence d'un type nouveau et une réussite, en ce qu'elle a permis de réunir l'industrie et la recherche universitaire, ainsi que les jeunes, comme partenaires à part entière et d'intégrer leurs idées nouvelles dans les documents finals.

Au XXIe siècle, l'ONU et la communauté internationale seront jugés à leur capacité de prévenir les conflits armés. À un moment où les problèmes du monde semblent s'accroître et les ressources pour s'y attaquer se réduire, nous devons adopter une approche plus stratégique que jamais pour trouver de nouveaux moyens de relever ces défis.

Nous nous sommes maintes fois heurtés au fait que la communauté internationale n'est pas en mesure de combler l'écart entre alerte rapide et action rapide. À l'avenir, les organisations internationales devront mettre en oeuvre des mécanismes efficaces pour pouvoir réagir à un stade précoce. Dans notre réaction aux crises de réfugiés qui s'annoncent, il est nécessaire d'agir beaucoup plus vite pour prévenir les catastrophes humanitaires comme celles auxquelles nous avons assisté au Kosovo et au Timor oriental.

Dans le cadre de sa politique de coopération au développement, l'Autriche travaille actuellement à une stratégie globale de prévention des conflits conjuguant toutes les mesures à notre disposition, depuis la facilitation et la médiation jusqu'à l'utilisation ciblée des instruments de la coopération au développement. L'Autriche participe activement au processus de paix d'Arusha, pour le Burundi, et propose un vaste éventail de séminaires et de programmes de formation en matière de diplomatie préventive, notamment avec ses partenaires en Afrique. La coopération autrichienne vise à promouvoir tant le développement durable qu'une paix viable.

L'Autriche a toujours accordé un soutien actif aux efforts de l'ONU dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité. Depuis 1960, elle est l'un des principaux pays contributeurs aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. À l'heure actuelle, plus de 1 500 Autrichiens servent ainsi comme soldats, policiers civils, observateurs militaires et experts civils dans des missions de maintien de la paix de l'ONU et d'autres opérations mandatées par l'ONU, ainsi que dans des missions auxquelles participent des organisations régionales — du Kosovo au Timor oriental, en passant par le Sahara occidental et le Tadjikistan. Nous continuerons de faire tout notre possible pour aider

l'ONU dans ses efforts pour renforcer la stabilité de nombreuses zones de tension de par le monde.

Si nous voulons relever tous ces défis, il est clair que nous devons renforcer l'état de droit en matière de relations internationales. Une grande partie de la base juridique existe déjà. Ce qu'il faut pour y parvenir, c'est une volonté politique commune pour surveiller et assurer son application effective. Cela n'est possible que dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Conseil de sécurité.

Compte tenu de la responsabilité fondamentale de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité, il est essentiel que l'Organisation soit à même d'agir rapidement et de manière résolue dans les situations de conflit. L'action décisive prise pendant la guerre du Golfe en 1990/91 a suscité des espoirs pour l'avenir au sein de la communauté internationale.

Mais déjà, lors des conflits dans l'ex Yougoslavie, notamment en Bosnie-Herzégovine, il a fallu beaucoup plus longtemps à l'organisation pour trouver une solution décisive à la crise. Elle n'a réussi à le faire qu'en appliquant une politique de sous-traitance raisonnable avec des organisations régionales. Lors des récentes tragédies au Kosovo et au Timor oriental, dans les deux cas, l'ONU a failli être perçue par l'opinion publique internationale comme étant inefficace et incapable d'agir.

Le Conseil de sécurité auquel incombe la responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales doit préserver sa capacité à agir. Il ne peut être perçu comme un organe mû par des intérêts personnels de ses membres, mais plutôt par une évaluation objective des besoins réels. Il va sans dire que les membres permanents ont une responsabilité particulière à cet égard, y compris celle de respecter leurs obligations financières. Les privilèges du statut de membre permanent sont assortis d'un lourd devoir : celui d'agir lorsque cela est nécessaire. Si une opération de maintien de la paix est mise sur pied, peu importe si le conflit est localisé dans une zone d'un intérêt stratégique minime ou si le pays en question a des relations peu favorables avec une autre entité. Le mandat et l'envergure de cette opération doivent être fonction des conditions sur le terrain et non de la volonté de la financer. Si le Conseil de sécurité se trouve dans l'impossibilité d'exercer ces fonctions, nous devrions nous faire l'écho de ceux qui appellent à sa réforme, y compris pour ce qui est du rôle des membres permanents.

Dans le cas du Timor oriental, le Conseil de sécurité a finalement été à la hauteur des responsabilités particulières que lui confère la Charte. Ce qui démontre que la communauté internationale doit agir de manière résolue si elle se trouve confrontée à des violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

L'Autriche se félicite de la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité, autorisant l'envoi d'une force multinationale au Timor oriental, en vertu du Chapitre VII et de l'engagement pris par le Gouvernement indonésien de coopérer avec cette force dans l'exécution de son mandat. Nous espérons que cette initiative va contribuer à la réconciliation nationale, à l'instauration d'une paix durable et au respect de la volonté du peuple du Timor oriental, manifestée clairement lors du scrutin du 30 août 1999. L'Autriche souligne la nécessité urgente de fournir une aide humanitaire et contribuera à ces efforts.

Les résultats du scrutin sur l'avenir du Timor oriental doivent être respectés par toutes les parties. L'Autriche, tout en soulignant son souhait de voir une Indonésie forte, démocratique et unie attend avec intérêt de reconnaître le Timor oriental dès que le processus vers l'indépendance sera achevé.

L'Autriche condamne fermement les atrocités commises aux cours de ces dernières semaines. Ceux qui ont conçu, autorisé et exécuté ces actes doivent être tenus personnellement responsables et traduits en justice.

Après une longue impasse, le processus de paix au Moyen Orient est à nouveau sur les rails. L'Autriche se félicite du mémorandum signé par Israël et l'autorité palestinienne à Sharm el-Sheikh qui lève les obstacles de l'application de l'Accord de Wye. En outre, nous avons pris note avec satisfaction que l'application sur le terrain a déjà démarré. Je voudrais souligner ici la restitution de territoires, la libération de prisonniers palestiniens et le début des négociations sur le statut définitif des négociations. L'engagement manifeste des deux parties devrait être de bon augure pour une accélération des progrès vers la paix. Il est à présent nécessaire de donner un nouvel élan aux volets syrien et libanais du processus de paix en relançant les négociations entre Israël, la Syrie et le Liban. Je pense que toutes les parties sont d'accord sur le fait que la paix et la compréhension mutuelle constituent la seule option viable pour un avenir prospère pour toutes les nations du Moyen-Orient.

Les Balkans occidentaux étant géographiquement très proches de l'Autriche resteront au premier plan de la politi-

que étrangère autrichienne. Le question la plus pressante est actuellement la situation au Kosovo qui mérite l'attention collective de la communauté internationale. Je voudrais louer le travail déjà accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et par la KFOR et les progrès accomplis jusqu'ici, malgré des circonstances si difficiles. Il est vrai que l'application de la résolution 1244 (1999) les efforts pour normaliser la situation au Kosovo ont connu des retards et des revers, notamment l'insécurité à Kosovska Mitrovica, et l'exode de la majorité des Serbes du Kosovo et d'autres populations non albanaises. Néanmoins, on ne doit pas oublier l'importance primordiale de la question du Kosovo pour la stabilité de l'ensemble des Balkans. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas nous décourager lorsque nous faisons face à des difficultés. Nous devons plutôt les percevoir comme une incitation à redoubler d'efforts. L'accord de démilitarisation signé hier entre la KFOR et l'armée de libération du Kosovo (ALK) est, selon moi, un pas dans la bonne direction.

Outre la mise en place d'une administration civile, y compris une police qui fonctionne pleinement, la création de conditions politiques propices au respect des droits de l'homme, le rapatriement de plus d'un million de personnes et la reconstruction des infrastructures et de l'économie du Kosovo, la tâche primordiale de la MINUK consistera à faciliter un processus politique conduisant à définir le statut de la province. C'est un effort très complexe qui nécessite une préparation minutieuse. Nous devons essayer de ne pas précipiter les choses, dans la mesure où il est clair que la stabilité doit tout d'abord être assurée et consolidée avant que l'on ne s'attaque à la question du statut définitif.

Il en va de même pour le Monténégro. Nous devons continuer d'appuyer le processus de réforme dans cette province et empêcher les forces de Belgrade de saper les réformes allant dans le sens d'un pluralisme démocratique et d'une amélioration de l'économie. En ce qui concerne l'ensemble de la République fédérale de Yougoslavie, nous continuerons d'oeuvrer pour l'instauration de la démocratie, les réformes politiques et le respect des droits de l'homme et de ceux des minorités. Grâce à ces changements — qui non seulement sont plus que nécessaires, mais sont ardemment souhaités par les peuples serbe et yougoslave — la Yougoslavie devrait et pourra prendre la place qui lui revient au sein de la communauté internationale.

Malgré quelques progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine, celle-ci a toujours besoin et mérite toujours notre assistance substantielle, tant au niveau politique que financier. En même temps, il est de plus en plus nécessaire que les Bosniaques eux-mêmes prennent leurs responsabi-

tés et assument leur avenir en s'engageant dans un processus les affranchissant de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

Permettez-moi de souligner ici le ferme attachement de l'Autriche à la défense des minorités en général. Cette attitude est fondée sur notre expérience historique et sur la conviction que les minorités ethniques constituent une véritable élément d'enrichissement pour nos sociétés.

Il est important pour la communauté internationale de rappeler qu'il y a déjà eu un certain nombre de précédents dans le règlement de questions concernant les minorités en Europe. Je pense notamment, à la minorité autrichienne du Sud-Tyrol qui jouit aujourd'hui d'une autonomie équilibrée, sur la base du Traité de Paris de 1946, entre l'Autriche et l'Italie. À maintes reprises, on a noté que cette formule pourrait servir d'exemple pour le règlement des problèmes de minorités ethniques dans d'autres régions du monde.

Bien que les organisations régionales et les coalitions des pays disposés à agir ont montré de façon crédible qu'elles étaient disposées à assumer les responsabilités du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies continue à être le lien politique, juridique et institutionnel indispensable qui permet d'assurer l'acceptation, la légitimisation et la transparence de leurs efforts respectifs.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) joue un rôle central dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le contexte régional, notamment au moyen de sa large gamme d'activités en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après les conflits. L'étendue et la complexité des problèmes relatifs à la sécurité dans la région exigent une réponse pluri-institutionnelle. Mais cela suppose également une coopération efficace entre les institutions concernées. L'OSCE, en tant qu'organisme régional aux termes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, coopère étroitement avec les Nations Unies dans de nombreux domaines et dans de nombreuses régions, notamment au Kosovo. En notre qualité de prochain Président en exercice de l'OSCE, nous poursuivrons les efforts visant à renforcer les relations entre l'OSCE et les Nations Unies aussi bien au niveau politique que sur le terrain.

Je terminerai en confirmant le ferme attachement de l'Autriche envers l'Organisation des Nations Unies. Dans un peu moins d'un an, nos chefs d'État et de gouvernement participeront au sommet du millénaire. J'espère que ce sera là l'occasion de libérer le potentiel de l'Organisation. Nous

devons faire usage de ce formidable outil que représente l'Organisation aux fins pour lesquelles il a été conçu : pour garantir notre survie sur la planète dans la paix, la liberté et la dignité. Sur notre terre, les ressources disponibles sont limitées; il faut donc en faire le meilleur usage possible. Indépendamment de nos divergences, nous savons tous ce qu'il faut faire. Trouvons la volonté politique de le faire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Borys Tarasyuk.

**M. Tarasyuk** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter beaucoup de succès dans l'exécution de cette mission extrêmement lourde. Cette élection est un hommage bien mérité aux qualités personnelles du doyen des ministres africains des affaires étrangères, ainsi qu'une preuve de l'autorité indiscutable dont votre pays jouit parmi les membres de la communauté internationale. La position active et responsable de la Namibie en sa qualité de membre du Conseil de sécurité renforce encore l'Assemblée générale dans son choix.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Didier Operti, de l'efficacité avec laquelle il a organisé les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. En outre, j'ai le plaisir de saluer trois nouveaux États Membres — Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. L'Ukraine leur souhaite sincèrement la bienvenue au sein de notre famille.

Le XXe siècle demeurera inscrit dans la mémoire de l'humanité comme étant un siècle de confrontations idéologiques sans précédent qui ont entraîné la partition du monde. Ces 10 dernières années, toutefois, ont été marquées par une entente universelle tendant à construire ce monde sur la base du respect de la diversité culturelle et des valeurs universellement reconnues. Cette période tumultueuse qui a fait la transition entre une période de rivalité entre blocs et une période de rapprochement et de coopération manque manifestement de stabilité et de vision. C'est pourquoi les Nations Unies, ancre solide dans ces eaux agitées, ont un rôle de plus en plus important à jouer pour tous ses États Membres.

Je voudrais mettre l'accent tout particulièrement sur un facteur fondamental qui fait toute la valeur de l'ONU et lui donne un sens universel. À l'aube du XXIe siècle, nous devons admettre que l'humanité est encore loin d'avoir

réalisé les buts proclamés dans la Charte des Nations Unies. Mais dans le même temps, nous devons reconnaître que ce document, qui a passé l'épreuve du temps, est resté le code de conduite du monde le plus ambitieux, quoique le plus réaliste, depuis plus d'un demi-siècle. Il n'existe pas d'alternative à l'ordre défini par les règles et principes des Nations Unies, tout comme il n'existe pas d'alternative à l'Organisation elle-même, qui est destinée à être le centre de coordination de l'action des nations pour réaliser et maintenir cet ordre.

C'est cette vision de l'importance que revêt l'Organisation pour la vie de la communauté internationale qui a poussé l'Ukraine à entreprendre des efforts concertés pour renforcer les Nations Unies. Il y a deux ans, nous nous sommes tous félicités du programme de réformes institutionnelles présenté par le Secrétaire général, destiné à adapter et moderniser l'Organisation et assurer sa capacité à réagir promptement aux défis de notre temps. Ce démarrage en puissance a cependant fait place à la lenteur, et notre optimisme initial et notre volonté de faire progresser le programme de réformes des Nations Unies n'ont en grande partie pas abouti.

Cette critique s'applique tout particulièrement à la réforme du principal organe des Nations Unies chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pendant des années, nous semblions tous d'accord sur la nécessité de moderniser le Conseil de sécurité et de lui insuffler une nouvelle énergie et de nouvelles idées. Je suis sûr qu'un nouvel élan sera donné aux travaux du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité afin que cette réforme puisse démarrer au cours de la présente session.

Comment pourrions-nous réagir face aux problèmes qui ont affligé l'humanité ces 55 dernières années? Tout d'abord, la plus importante conclusion que nous pouvons tirer de toutes les insuffisances des Nations Unies est la suivante : Pour que l'Organisation puisse rallier les nations autour des valeurs universelles fondamentales, elle doit être dotée des outils adéquats pour protéger ces valeurs. Les valeurs universelles doivent bénéficier d'un soutien entier, et doivent être respectées sur le plan juridique, politique, économique et militaire.

Deuxièmement, l'ère de l'affrontement est en train de laisser la place à l'ère de la coopération. Nous devrions créer un ordre mondial dans lequel personne n'aurait intérêt à faire la guerre, à opprimer des minorités nationales ou à exercer des pressions économiques sur d'autres nations. Un système élargi et ramifié de coopération régionale et sous-

régionale, qui imposerait un code de conduite universel, pourrait être utile à cet effet.

Dans ce contexte, je voudrais faire référence au sommet qui s'est récemment tenu dans la ville ukrainienne de Yalta, intitulé «Coopération Baltique-mer Noire : vers une Europe intégrée du XXIe siècle sans lignes de division». Il ne serait pas exagéré de dire qu'il y a un parallèle inévitable avec Yalta 1945. Ce sommet de l'après-guerre illustre bien comment trois hommes ont décidé du sort du monde et ont divisé l'Europe. Yalta 1999, en revanche, illustre bien comment 22 pays voisins ont trouvé la motivation suffisante pour résoudre leurs problèmes ensemble et décider ensemble de leur avenir dans une Europe unie.

Nous sommes particulièrement encouragés par l'attention accrue accordée par le Conseil de sécurité et l'ONU en général aux questions humanitaires. Un enseignement majeur à tirer des divers conflits locaux et régionaux est qu'il est urgent de répondre aux défis posés par les crises humanitaires et les violations à grande échelle des droits de l'homme.

Le rôle essentiel du Conseil de sécurité est de maintenir et de rétablir la paix internationale et ceci doit être répété. Son rôle est clairement stipulé dans la Charte. L'expérience passée et présente du Conseil souligne l'importance d'une approche globale qui tienne compte des questions de sécurité et humanitaires. Comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a dit à juste titre hier, une ère mondiale nécessite un engagement mondial, et l'intérêt collectif se confond avec l'intérêt national.

Comment cette ambition pourrait-elle être réalisée? Un pas important sur la voie de la protection de la vie et de la dignité humaines est bien entendu le processus de création de la Cour pénale internationale. Aujourd'hui, une année après l'achèvement remarquable de la Conférence diplomatique de Rome, nous sommes heureux de noter que l'utilité de l'adoption du Statut de la Cour est largement reconnue vu qu'il concerne non seulement la codification et le développement progressif du droit international mais également le système de sécurité internationale au siècle prochain.

C'est cette perception de la nature et des buts de la future institution judiciaire qui détermine la position du Gouvernement de l'Ukraine en ce qui concerne la signature du Statut de Rome. Je voudrais dire à cet égard que l'Ukraine envisage de signer le Statut au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Convaincue que l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales devraient jouer un rôle essentiel dans la prévention des conflits, l'Ukraine a été l'un des premiers à avancer des propositions de paix au début de la crise du Kosovo. Le plan de paix du Président Koutchma de l'Ukraine s'est avéré réaliste vu que la plupart de ses dispositions étaient conformes aux éléments de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Durant des années, l'Ukraine a été active dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En juillet dernier, le Président et le Parlement de l'Ukraine ont décidé d'envoyer un contingent ukrainien de 800 personnes d'Ukraine pour participer à la KFOR. Les militaires ukrainiens ont acquis une très bonne réputation, justifiée par leur participation antérieure au sein de la Force de protection des Nations Unies, la Force de mise en oeuvre et la Force de stabilisation en Bosnie. Leur savoir-faire et leur contribution ont largement compensé les coûts financiers en jeu. Nous reconnaissons pleinement notre part de responsabilité dans la cause commune du rétablissement et du renforcement de la paix dans les Balkans.

Dans le même temps, les récents événements au Kosovo et au Timor oriental montrent que nous devrions continuer d'accroître le niveau de sécurité pour les agents de maintien de la paix. Coparrainant la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé, l'Ukraine lance un appel en vue de l'élaboration d'autres mesures concrètes pour mettre en oeuvre ses dispositions.

Les enseignements du Kosovo montrent que tant que les droits de l'homme ou des minorités nationales et le droit international seront ignorés, le monde continuera d'être menacé par des catastrophes humanitaires. Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière aux régions où existent des conflits «en veilleuse», avec des risques de flambée de violence, des flux de réfugiés et une récession économique. En tant que garant d'un règlement pacifique au Transdnestr, Moldova, et défenseur actif du processus de paix en Abkhazie, Géorgie, et au Haut-Karabakh, Azerbaïdjan, l'Ukraine fait de son mieux pour traduire les accords pertinents en accords de paix effectifs.

Dans la réhabilitation après les conflits, des efforts communs sont nécessaires. L'Ukraine se félicite de l'idée et de l'adoption du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et propose activement des projets spécifiques avec ses voisins. L'objectif du Pacte est non seulement de contribuer à la reconstruction des Balkans mais aussi de donner à ces pays une perspective claire sur une intégration européenne.

L'intégration au sein des structures européennes et euro-atlantiques demeure la priorité majeure de la politique étrangère de l'Ukraine. L'admission au sein de la famille des nations européennes et le partage de valeurs communes signifient une croissance économique, un développement démocratique stable et la consolidation de l'identité européenne des Ukrainiens. Au niveau régional, l'Ukraine agit activement au sein de l'Organisation pour la coopération économique dans le bassin de la mer Noire, du Conseil des États de la mer Baltique, de l'Initiative de l'Europe centrale et du forum du GUUAM auxquels participent la Géorgie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et Moldova.

J'ai déjà mentionné la Conférence de Yalta et le sommet des dirigeants des États de la Baltique et de la mer Noire. En outre, l'Ukraine a accueilli en mai dernier un sommet de huit États d'Europe centrale. Nous développons des mesures de confiance au plan bilatéral avec nos voisins et dans un cadre multilatéral pour réduire l'activité militaire navale dans la mer Noire. Convaincue que la coopération étroite est la meilleure solution aux conflits, l'Ukraine participe à divers accords de coopération trilatéraux prônant des zones de libre-échange et des projets transfrontaliers.

En tant que l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, l'Ukraine continue d'apporter sa contribution aux efforts de l'Organisation pour renforcer la paix et la sécurité internationales, le régime de non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements, la gestion des crises, la promotion du développement socioéconomique, des droits de l'homme et des libertés, et le respect des principes fondamentaux du droit international. En renforçant l'harmonie sociale interne, en créant un environnement stable et en façonnant un vaste réseau d'actions de coopération régionale, l'Ukraine s'efforce de faire le meilleur usage de sa riche expérience et de ses possibilités au profit de la communauté internationale.

Il y a plus de trois ans, l'Ukraine a volontairement renoncé à son stock nucléaire — le troisième du monde — et elle respecte strictement ses engagements en tant qu'État non nucléaire. Nous devrions renforcer nos efforts pour accroître l'efficacité et l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, il est très important de mettre fin à l'impasse du processus préparatoire pour la conférence d'examen du TNP de l'an 2000.

L'Ukraine a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et achève actuellement les procédures législatives, dans le cadre de ses obligations internationales au titre du Traité. En février dernier, notre pays est devenu partie à la Convention d'Ottawa interdisant l'usage de mines

terrestres antipersonnel et en mars, le Gouvernement ukrainien a décidé de proroger le moratoire sur les exportations de tous types de mines terrestres antipersonnel.

Mon pays est disposé à participer au développement de mesures collectives pour combattre la prolifération et le trafic des armes légères. Nous appuyons l'initiative du Canada et des Pays-Bas visant à créer un régime international de contrôle des armes légères et à entamer des négociations sur l'élaboration d'une convention sur la prévention et la répression du transport illégal des armes à feu et armes légères.

Consciente du danger que présentent la circulation et l'accumulation incontrôlées des armes classiques, l'Ukraine respecte strictement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale imposant des restrictions sur la circulation internationale des armes. Tous ces facteurs expliquent l'ambition de l'Ukraine à être élue membre non permanent du Conseil de sécurité. Notre ambition est particulièrement forte vu que c'est notre première tentative en temps qu'État indépendant pour occuper ce siège.

Si elle était élue, l'Ukraine agirait au sein du Conseil en respectant les principes fondamentaux suivants : accorder une attention suffisante aux conflits et aux situations de tension dans les diverses régions du monde, les juger en fonction des spécificités de chaque cas, recourir à tous les moyens politiques et diplomatiques disponibles au sein du Conseil pour empêcher ou gérer les conflits, accroître l'importance de la dimension humanitaire parmi les priorités du Conseil, et renforcer la capacité des non-membres du Conseil de sécurité à influencer sur la prise de décision au sein de cet organe. En outre, il est nécessaire d'analyser le mécanisme actuel des sanctions pour que leur imposition soit équilibrée et fondée, en tenant compte notamment des conséquences néfastes éventuelles pour les pays tiers.

L'Ukraine demeure profondément préoccupée par les problèmes de l'Afrique. Nos préoccupations découlent des solides liens traditionnels d'amitié qui existent entre l'Ukraine et les nations africaines. Personne ne saurait nier que l'Afrique est un continent disposant de potentialités illimitées pour réaliser son développement économique et social. Par ailleurs, il importe que la communauté internationale prenne des mesures concrètes et efficaces pour aider les États africains à valoriser ce potentiel et à relever les défis auxquels leur continent est confronté.

Aujourd'hui, il est difficile d'accuser l'Organisation des Nations Unies pour manque d'attention à l'égard de l'Afrique. Nous savons par exemple qu'en ce moment

même, les membres du Conseil de sécurité suivent un exposé du Président de la République de Zambie, S. E. M. Frederick Chiluba, sur les faits nouveaux survenus en République démocratique du Congo. Dans quelques jours, le Conseil de sécurité tiendra une autre séance pour réaffirmer son engagement à la cause de la paix et de la prospérité en Afrique. J'ai l'intention de contribuer, au nom de ma délégation, aux débats du Conseil, et je ferai des observations plus précises sur la question au cours de cette séance. En même temps, l'Ukraine espère que l'engagement du Conseil de sécurité et de l'ONU tout entière en faveur de la l'Afrique se traduira dans des actions qui bénéficieront à l'Afrique.

La situation au Moyen-Orient nécessite que le Conseil de sécurité lui accorde davantage d'attention encore. Nous pensons que le Conseil devrait encourager vivement toutes les parties au processus de paix au Moyen-Orient. Il est temps de revenir à la table des négociations pour trouver une solution définitive de compromis aux problèmes en suspens sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, l'Ukraine se félicite de la signature le 4 septembre dernier du Mémoire de Sharm el-Sheikh, qui a été le résultat de l'approche constructive du nouveau Gouvernement israélien et de la position adoptée par les dirigeants palestiniens.

Le Timor oriental continue d'être un point chaud. L'Ukraine s'est félicitée du succès de la consultation populaire du peuple timorais le 30 août 1999, dont la tenue a été possible grâce à l'attitude constructive adoptée par le Gouvernement indonésien et par la mission intermédiaire active du Secrétaire général. L'Ukraine a appuyé l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1264 (1999), qui a autorisé la mise en place d'une force multinationale conformément à la demande du Gouvernement indonésien.

L'année écoulée a été marquée par des actes terroristes sans précédent perpétrés dans diverses régions du monde. Nous sommes convaincus que l'intensification des efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme nécessite que l'on se concentre plus sur les causes sous-jacentes de ce phénomène international grave, sur ses racines sociales profondes et les conditions historiques pertinentes, ainsi que sur des situations susceptibles de mener au terrorisme international et de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Par ailleurs, toutes les mesures prises au niveaux international, régional et national, doivent être conformes aux principes fondamentaux du droit international et ne pas aller à l'encontre des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies.

Le sous-développement et la pauvreté, le risque de marginalisation, le fardeau de la dette extérieure, un manque de ressources, et les catastrophes écologiques posent un véritable danger à la sécurité internationale et au développement durable. Des phénomènes tels que la crise financière mondiale et la guerre au Kosovo ont considérablement entravé le progrès économique dans de nombreuses régions du monde. L'Ukraine a réussi à limiter ses pertes et à maintenir une stabilité macroéconomique depuis août 1998. D'autre part, la limitation de la navigation sur le Danube a paralysé l'activité économique des compagnies navales des ports et des entreprises ukrainiens. Les pertes totales subies par l'Ukraine s'élèvent aujourd'hui à plus de 300 millions de dollars. Avec la Roumanie, la Bulgarie et d'autres parties concernées, nous sommes prêts à rouvrir la voie navigable pour que reprenne le plus tôt possible la navigation, puisque c'est le meilleur moyen de faire face aux souffrances humanitaires des populations des Balkans.

Parlant des questions mondiales nécessitant des efforts communs de la part de la communauté internationale, je souligne une fois de plus le problème de Tchernobyl, si douloureux pour l'Ukraine et ses voisins, le Bélarus et la Russie. Notre pays a rempli ses engagements concernant la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl, comme cela avait été prévu dans le mémorandum d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et les Gouvernements du Groupe de sept et de l'Union européenne. Il a donc de bonnes raisons d'escompter que ses partenaires s'acquittent également de leurs obligations. Nous nous sommes félicités de la déclaration du Groupe des sept à Cologne en juin dernier concernant la convocation d'une deuxième conférence d'annonce de contributions pour la mobilisation de ressources financières pour appliquer le plan de travail sur la transformation de l'abri en un système écologiquement sûr. Nous pensons que nos partenaires confirmeront ainsi leur attachement au mémorandum d'accord.

Du haut de cette tribune je demande à tous les donateurs éventuels de participer à cette conférence et d'annoncer des contributions au fonds «Chernobyl Shelter», pour lui permettre d'atteindre le montant nécessaire de 770 millions de dollars seulement. Selon le Rapport sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, les ventes de cigarettes en Europe se sont élevées à 50 milliards de dollars pour la seule année 1998. Comparé à cette somme, le montant nécessaire pour Tchernobyl est un prix très modeste à payer pour sauver l'environnement de cette vaste région.

Le siècle actuel a donné au monde un document notoire : la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pourtant, nous avons été témoins des violations les plus brutales et les plus massives de ces droits. La famine, le génocide, l'épuration ethnique, la torture et diverses formes de discrimination continuent de hanter l'humanité. C'est la raison pour laquelle il est tout particulièrement urgent aujourd'hui de renforcer les mécanismes internationaux de contrôle des violations des droits de l'homme. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme devrait jouer un rôle de chef de file. Les cas de violations massives des droits de l'homme devraient être examinés par le Conseil de sécurité pour adopter des mesures préventives et coercitives.

Il faut donc renforcer le rôle du droit international dans les relations internationales pour assurer le respect strict de ses normes et principes, notamment le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et du règlement pacifique des différends. L'Ukraine continue d'appuyer la Cour internationale de Justice en tant que principale institution juridique de l'Organisation.

La mise en place d'un système mondial qui garantirait la paix et la sécurité, la prospérité et le développement économique durable, et la préservation de l'environnement pour les générations futures nécessite une action conjointe décisive de la part de la communauté internationale. Ce processus devrait être mené à bien par une Organisation des Nations Unies réformée et renouée, dotée d'une grande expérience et de possibilités pour résoudre des problèmes de dimensions mondiales. À cette fin, l'Assemblée générale a approuvé un programme complet de réforme de l'Organisation des Nations Unies — soit dit en passant, sous la présidence de mon prédécesseur Hennadiy Y. Oudovenko, qui est présent dans cette salle aujourd'hui. Mais, tout en en débattant, nous ne nous sommes pas rendus compte que deux années se sont écoulées et que nous sommes la veille du millénaire. L'éminent philosophe ukrainien du XVIIIe siècle, Grigory Skovoroda, a dit que la perte de temps est la plus lourde des pertes. Essayons de concrétiser ce que nous avons conçu au bénéfice des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc, S. E. M. Mohamed Benaïssa. Je lui donne la parole.

**M. Benaïssa** (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, Il nous est agréable de vous adresser, ainsi qu'à votre pays, la Namibie, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection constitue un honneur aussi bien pour

notre continent, que pour votre pays et votre personne. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence, nos travaux seront couronnés de succès et que nous parviendrons à des résultats tangibles et constructifs.

Je ne saurais manquer de rendre également hommage à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pays ami, pour l'excellente manière avec laquelle il a mené les travaux de la dernière session.

Je souhaite par ailleurs la bienvenue aux nouveaux Membres qui viennent d'adhérer à notre Organisation, à savoir : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

Je saisis également cette occasion pour exprimer mes vifs remerciements au Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, pour la façon judicieuse dont il gère l'Organisation et pour tous les efforts louables qu'il déploie afin de lui insuffler une nouvelle dynamique susceptible de permettre à ses organes d'oeuvrer à la réalisation de nos aspirations. Cela appelle de notre part considération et admiration.

La scène internationale a été marquée, durant cette fin de siècle, par des événements importants et interdépendants qui ont entraîné des changements sur l'échiquier international et fait apparaître de nouveaux rapports de force sur les plans politique et économique. De ce fait, la recherche individuelle de solutions aux problèmes de notre temps est devenue d'autant plus difficile que l'universalité constitue, aujourd'hui, le caractère essentiel de la vie internationale et ceci procède, entre autres, de l'effondrement des barrières, du développement des moyens de communication et de l'apparition de la mondialisation dans les domaines économique et technologique.

Nous appelons la communauté internationale à conjuguer ses efforts pour enrayer la spirale des défis lancés à la conscience humaine et le drame de l'épuration ethnique vécu par les peuples. De même que nous appelons au renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse s'acquitter de toutes ses responsabilités et relever les défis de notre époque avec une volonté politique qui consolide sa crédibilité et renforce ses capacités.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, la nouvelle conjoncture sur le plan international appelle à un réexamen de ses méthodes de travail et de sa composition, afin de renforcer sa crédibilité et sa capacité à préserver la sécurité

et la paix internationales, tout en y assurant une représentation sur la base d'une répartition géographique équitable.

Les conditions économiques et sociales prévalant dans le monde constituent la préoccupation majeure d'une humanité souffrant de disparités économiques et sociales grandissantes, que font apparaître avec force les indicateurs de développement entre le Nord et le Sud. Ces disparités s'accroissent d'année en année et constituent un facteur essentiel de l'instabilité qui caractérise le monde d'aujourd'hui. Ce déséquilibre a engendré la pauvreté dans plusieurs parties du monde, la prolifération de l'analphabétisme, du chômage et d'autres fléaux sociaux qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Nous signalons avec appréciation le rôle de premier plan joué par les Nations Unies en accordant ces dernières années une attention particulière aux diverses questions de développement économique et social.

La considération par mon pays, le Royaume du Maroc, que le développement social est un instrument essentiel de la réalisation du développement d'ensemble, a été l'un des facteurs qui ont engendré les initiatives pionnières que nous avons prises pour résoudre les problèmes sociaux et surtout celui de la pauvreté. À cet effet, le Maroc a institué, sous la présidence effective de S. M. le Roi Mohamed VI, la Fondation Mohamed V de solidarité et de lutte contre la pauvreté, qui oeuvrera à travers une mobilisation des forces vives de la société civile.

Par ailleurs, le Maroc accorde une importance particulière à la consolidation des droits de l'homme et à la défense des valeurs démocratiques sans lesquels il est convaincu qu'il ne peut y avoir d'épanouissement individuel et collectif. À ce sujet, des pas décisifs ont été franchis dans la consécration des droits de l'homme, la promotion de leur culture et leur protection contre tout abus. Le Maroc s'est attaché à renforcer le rôle des différentes composantes de la société civile, y compris les organisations qui oeuvrent pour la promotion du rôle de la femme, et d'en faire une force agissante dans divers domaines : politique, économique, social et culturel. Le choix par le Maroc du multipartisme et de l'alternance dans l'assomption du pouvoir comme voie politique ainsi que la consécration des droits de l'homme et des libertés fondamentales en tant que droits individuels et collectifs est l'une des constantes de son régime politique. Cela lui a permis d'occuper une place de choix parmi les pays ayant résolument opté pour la voie démocratique.

Convaincu de l'inévitabilité de la coexistence avec ses voisins, de la solidité des liens historiques qui le lient à

l'Espagne et soucieux de renforcer les relations de coopération et de bon voisinage avec ce pays, le Maroc n'a cessé d'appeler à la mise en oeuvre de l'initiative de feu S. M. le Roi Hassan II. Cette initiative vise à créer une cellule de réflexion maroco-espagnole, dans le but d'aboutir à un règlement définitif de la situation qui prévaut dans les deux villes de Sebta et Melilla et dans les îles avoisinantes, de manière à sauvegarder la souveraineté du Maroc et garantir les intérêts économiques espagnols. Nous sommes plein d'espoir que les liens historiques étroits et la solidité des liens privilégiés entre les deux pays amis et les aspirations des deux peuples marocain et espagnol à un plus grand rapprochement est une assise pour trouver une solution définitive à ce problème de façon à garantir la satisfaction des deux parties.

Depuis leur accession à l'indépendance, les pays du Maghreb arabe ont été convaincus que la réalisation de leur intégration régionale, est un impératif pour relever les défis du développement et assurer le progrès et le bien-être de leurs peuples. Partant de ces objectifs, l'avènement de l'Union du Maghreb arabe a été l'expression de la réalité historique profonde de la région. Elle reflète la communauté des liens de confession, de langue, d'histoire et de destin commun qui unissent ses peuples. Aussi, au vu des regroupements que connaît le monde aujourd'hui et des contraintes imposées par la conjoncture économique, nous croyons fermement en la nécessité de donner un nouveau souffle à l'Union du Maghreb arabe, d'en redynamiser les différentes instances et d'approfondir les liens de coopération entre ses membres afin qu'ils puissent relever les défis du développement et s'atteler à la construction d'une économie maghrébine intégrée.

Le Maroc a accueilli avec une grande satisfaction les développements positifs qu'a connus l'affaire de Lockerbie et qui ont abouti à la suspension des sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne, pays frère. Par solidarité avec la Jamahiriya arabe libyenne, membre fondateur de l'Union du Maghreb arabe et membre d'avant-garde du Groupe africain, le Maroc ne peut qu'exprimer son profond regret quant aux souffrances qu'a endurées le peuple libyen pendant de longues années du fait de l'embargo qui lui était imposé. Nous formulons l'espoir de voir ces sanctions levées totalement, définitivement et dans les meilleurs délais, conformément aux principes de justice et d'équité, et la Jamahiriya arabe libyenne reprendre le rôle constructif qui est le sien au sein de la communauté internationale pour contribuer à l'instauration de la sécurité, de la stabilité et de la paix.

La communauté internationale a suivi avec soulagement l'amorce d'une solution globale à la crise du Moyen-

Orient par le truchement des nombreux accords conclus entre les parties, le dernier en date étant celui de Sharm el-Sheikh. Ces accords ont redonné aux peuples de la région l'espoir d'un avenir meilleur, dans un climat de sécurité, de stabilité et de coexistence. Les accords conclus, fondés sur le principe de la terre contre la paix, ont jeté les fondements d'une ère nouvelle, basée sur la légalité internationale, parce qu'ils comportent des obligations assurant aux peuples de la région en général leur droit de vivre dans la sécurité et la stabilité, et au peuple palestinien en particulier son droit d'exercer l'autodétermination et d'ériger son État indépendant.

Le peuple iraquien frère souffre depuis des années des effets de l'embargo aux conséquences néfastes sur la société iraquienne et plus particulièrement, sur les enfants, les femmes et les personnes âgées. Le Maroc exprime sa solidarité totale avec le peuple iraquien frère et appelle à la conjugaison des efforts internationaux pour la levée de l'embargo et pour trouver une solution pacifique à ce problème, dans le cadre de la légalité internationale et des résolutions du Conseil de Sécurité. Le Maroc insiste dans ce contexte sur la nécessité de préserver la souveraineté de l'Iraq, sa sécurité, son unité et son intégrité territoriale.

Pour résoudre les nombreux problèmes de l'Afrique, la communauté internationale doit trouver des solutions radicales aux nombreux problèmes économiques et sociaux et conflits où se débattent la plupart des États du continent, et dont les conséquences sont un amenuisement de l'espoir, voire du droit légitime des peuples d'Afrique, de réaliser un développement d'ensemble et de vivre dans la sécurité et la stabilité.

De par les liens solides de fraternité et de solidarité qui l'attachent à tous les pays africains, le Maroc a fait, et ne cesse de faire, des problèmes du continent une de ses préoccupations majeures. La meilleure preuve de cette étroite solidarité avec les pays africains frères est que le Maroc consacre annuellement 95 % de son programme de coopération internationale à ces pays.

Soucieux d'asseoir la paix dans la région, le Maroc a exprimé sa disposition à participer aux forces de la KFOR. Il n'a en outre ménagé aucun effort pour fournir l'aide que sa conscience lui a dictée aux réfugiés du Kosovo et, sur initiative de S. A. R. la Princesse Lalla Meriem, il a créé un fonds de collecte de dons au profit des enfants kosovars.

En raison de sa position géographique, de ses liens historiques et de ses relations économiques et culturelles avec les États du bassin méditerranéen, le Maroc est con-

vaincu que la consolidation de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région est devenue une nécessité incontournable. De ce fait, la participation du Maroc au dialogue euroméditerranéen, (à partir de la Conférence de Barcelone jusqu'à celle de Stuttgart), a permis l'évaluation du processus de Barcelone plus de trois ans après son lancement. Le Maroc a exprimé lors de la Conférence de Stuttgart, sa conviction que l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans le bassin méditerranéen était tributaire de la réalisation d'un partenariat effectif entre les pays de la région, qui prendrait en compte, dans la conception de ses objectifs, les dimensions politique, économique, sociale et culturelle.

La question du désarmement a toujours été parmi les priorités du Maroc étant donné son impact direct sur la paix et la sécurité dans le monde et sur le développement économique et social. Dans ce cadre, nous souhaitons réaffirmer que l'adhésion de tous les pays du Moyen-Orient au Traité de non prolifération des armes nucléaires, la soumission de leurs installations nucléaires au système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que la conversion du Moyen-Orient en zone exempte d'armes nucléaires, constitueraient une importante contribution à la restauration de la confiance et de la paix dans cette région.

Concernant l'organisation du référendum dans nos provinces sahraouies du sud, le Maroc réaffirme son entier appui et son soutien total aux efforts déployés par l'ONU et à sa tête, le Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, en vue de mener à son terme le processus référendaire dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions qui en garantiraient la transparence, l'équité et la réussite. Afin d'atteindre ces objectifs, le Maroc a toujours veillé, dès le départ du processus, à communiquer à l'ONU toutes les irrégularités qui portent atteinte aux droits légitimes des candidats à la participation au référendum. C'est ainsi que le Maroc a exprimé, au lendemain de la publication de la première partie des listes préliminaires des Sahraouis qui ont été identifiés, son inquiétude à propos de certaines pratiques qui ont entaché cette opération et conduit à l'exclusion de milliers de personnes originaires du Sahara qui répondent pourtant aux critères et aux conditions convenus.

C'est pourquoi nous avons grand espoir de voir l'ONU nous présenter des solutions équitables qui répondent à nos préoccupations et à celles de milliers de candidats sahraouis qui auraient pu être recensés et acceptés automatiquement par la Commission d'identification, s'ils n'avaient été contraints de quitter le territoire en raison de la lutte qu'ils menaient contre le colonialisme.

Le phénomène de la mondialisation de l'économie a connu une évolution rapide et continue qui s'est traduite par la libéralisation des marchés, le développement des échanges, l'augmentation de la productivité, et l'activation des mouvements de capitaux au niveau mondial. Ces changements économiques sur la scène internationale exigent d'entreprendre une révision globale des règles qui président aux relations économiques internationales de manière à les adapter à ces changements et aux besoins du développement de l'humanité dans son ensemble. Ce thème a été au centre des préoccupations de S. M. le Roi Mohamed VI, exprimées dans le discours qu'il avait prononcé — alors qu'il était encore prince héritier — à l'occasion du cinquantenaire du système commercial multilatéral, organisé à Genève en 1998. Le Souverain a affirmé que

«le projet global que les pionniers de notre système avaient appelé de leurs vœux continue d'être fragilisé par le sort de ces centaines de millions de personnes qui n'accepteront pas indéfiniment de rester à l'écart du grand mouvement de prospérité et de progrès qui entraîne la partie développée de notre monde.»

Dans la perspective des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce, le Maroc estime que l'adoption d'une approche globale et équilibrée, reflétant les intérêts légitimes de tous les pays, et prenant en considération les spécificités des pays en voie de développement, constitue le moyen idéal de réaliser un équilibre juste et équitable dans le système commercial mondial. Nous croyons que les véritables solutions du problème de la dette ne se confinent pas à une réduction partielle des dettes de certains États, mais exigent de suivre une politique d'ensemble tendant à revitaliser la croissance économique dans des États en voie de développement par le truchement d'une activation de leurs exportations et l'encouragement du flux des investissements extérieurs directs vers ces pays.

Suite à sa neuvième réunion ministérielle tenue à Marrakech, au Maroc, du 13 au 16 septembre 1999, en préparation de la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et dont j'ai eu l'honneur de présider les travaux, le Groupe des 77 et la Chine ont adopté la Déclaration de Marrakech, dans laquelle il estime que

«la mondialisation a donné des résultats contrastés, ce qui provoque des asymétries économiques à l'échelle tant mondiale que nationale et crée de nouveaux obstacles sur la voie du développement. De nombreux pays du tiers monde ont du mal à s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale et pâtissent de la mondialisation.»

Pour terminer, nous estimons qu'à l'aube du prochain millénaire, la communauté internationale devrait multiplier ses efforts pour créer un nouvel environnement politique et économique qui conduirait à une plus grande coopération entre les peuples et à leur rapprochement de façon à ce que l'humanité toute entière puisse bénéficier des fruits de la paix et vivre dans la prospérité et la sérénité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, S. E. M. Abdulaziz Kamilov, à qui je donne la parole.

**M. Kamilov** (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je voudrais, dans mon intervention, m'attacher aux questions qui doivent, à notre avis, retenir plus particulièrement l'attention, à savoir, notamment, la sécurité et le maintien de la stabilité régionale et mondiale.

Aujourd'hui, nous sommes forcés de reconnaître que le terrorisme est l'un des principaux défis et l'une des principales menaces à la sécurité et à la stabilité internationales au XXe siècle. Faut-il que l'ONU relève ce formidable défi? Oui. Il est en effet devenu urgent de coordonner les efforts de la communauté internationale dans la recherche de mécanismes juridiques de lutte contre le terrorisme au niveau international. La lutte contre le terrorisme dépasse le problème d'un pays ou même de groupes de pays. Je tiens à cette occasion à souligner la menace grave que fait peser le terrorisme sur les États d'Asie centrale. Je voudrais à cet égard dire ce qui suit.

D'abord, les terroristes, se cachent derrière l'islam, l'une des religions les plus pacifiques qui soient, fondée sur les plus grandes cultures de l'humanité, cherchent à réaliser l'objectif politique le plus ambitieux qui soit : la création d'un nouvel ordre régional et finalement mondial. Les méthodes terroristes que sont l'assassinat de civils pacifiques et l'utilisation de manoeuvres de diversion sont diamétralement opposées aux principes et aux valeurs de l'islam.

Deuxièmement, le terrorisme connaît actuellement une phase d'internationalisation intensive. Les extrémistes qui opèrent en Asie centrale ont recours à des renforts recrutés dans le monde entier. Le terrorisme n'a ni nationalité ni frontières ni croyance particulière. Les tentatives de voir dans le terrorisme, et dans le terrorisme international en particulier, un caractère national ou ethnique, ne reflètent pas la réalité et ont elles-mêmes des conséquences dangereuses.

Troisièmement, la lutte contre le terrorisme nécessite des efforts internationaux coordonnés et une vaste prise en

considération des droits légitimes des États de protéger leurs administrés contre des attaques terroristes. C'est avec désinvolture et la plus grande insolence que les terroristes s'attaquent aux populations pacifiques et privent des êtres humains de leur droit fondamental à la vie.

Quatrièmement, le danger mondial du terrorisme est manifeste aujourd'hui. Un certain consensus existe maintenant au niveau international sur la nécessité d'une action coordonnée. En même temps, nous ne comprenons pas entièrement la réaction plutôt sans entrain de la communauté internationale et des grands États face à l'expansion on ne peut plus dangereuse du terrorisme en Asie centrale, qui menace de déstabiliser toute la région et le monde tout entier.

Enfin, les foyers contemporains du terrorisme, où il naît et grandit, sont les théâtres de conflit militaire. Dans notre région, c'est l'Afghanistan.

*M. Ingólfsson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.*

Une réunion spéciale de travail du groupe dans sa composition spéciale des «six plus deux», à laquelle ont participé les représentants des deux parties principales au conflit afghan, s'est tenue à Tachkent il y a deux mois. Les discussions ont abouti à la signature de la Déclaration de Tachkent, qui définit les principes fondamentaux du règlement pacifique du conflit en Afghanistan.

L'Ouzbékistan est favorable à une relance des efforts internationaux pour soutenir davantage la stabilisation de la situation au Tadjikistan et l'élimination rapide de nouveaux foyers de tension dans le sud du Kirghizistan, devenu une nouvelle cible de l'invasion des terroristes internationaux et des forces extrémistes. À cet égard, je propose l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution comportant l'examen du problème du terrorisme dans le cadre du Conseil de sécurité, ainsi que la création d'un groupe informel pour la coordination des efforts de lutte contre le terrorisme et les crimes extrémistes. Nous sommes également favorables à l'idée de convoquer une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme. Nous pensons qu'en préparant l'Assemblée du millénaire en l'an 2000, la communauté internationale devrait montrer sa détermination en la matière en définissant ce que sont les crimes extrémistes et en formulant explicitement ce qu'elle entend par la menace du terrorisme.

La République d'Ouzbékistan est reconnue dans le monde comme partisan fiable de la non-prolifération des

armes nucléaires. L'Ouzbékistan est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention de 1980 sur la protection physique des matières nucléaires. La République a été parmi les premiers pays à signer un protocole additionnel à son accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sur l'application de garanties relatives au TNP. Ces mesures marquaient non seulement une profonde compréhension de l'importance de ces documents internationaux, mais aussi notre désir de contribuer réellement au règlement du problème de la non-prolifération des armes nucléaires, à l'amélioration de l'écologie planétaire et au renforcement de la sécurité mondiale et de la stabilité régionale.

La question de la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires est solidement implantée dans l'ordre du jour du désarmement. On reconnaît déjà largement que la création de telles zones est un instrument unique en son genre dans le processus de non-prolifération et de désarmement nucléaire, et contribue donc indubitablement à renforcer la paix et la sécurité internationale et régionale. Laissez-moi dire que je suis convaincu que cette question sera considérée comme l'un des thèmes majeurs des travaux de la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au TNP. Cette mesure revêt une importance encore plus grande à la lumière des essais nucléaires en Asie du Sud et de la tendance manifeste à une course mondiale aux armements.

Des progrès notables ont été réalisés vers la concrétisation de l'initiative de l'Asie centrale de création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Les pays d'Asie centrale, grâce à leurs efforts conjugués et à l'appui de l'ONU, se sont en effet considérablement rapprochés de la conclusion d'un traité de mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. J'espère que lors de la réunion d'élaboration du projet de traité qui doit se tenir au Japon dans quelques jours, les experts des pays d'Asie centrale pourront mettre la dernière main au projet.

La République d'Ouzbékistan appuie les mesures proposées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en vue de réformer l'Organisation. L'Application du programme de réforme fera beaucoup pour adapter l'ONU aux exigences du monde moderne. La proposition du Secrétaire général visant à convoquer l'Assemblée du millénaire et le Sommet du millénaire en l'an 2000 doit être mise en application. L'an 2000 est en effet un moment symbolique unique pour affirmer la position de l'ONU et renforcer son rôle de force motrice au XXIe siècle.

La République d'Ouzbékistan continue de considérer la réforme du Conseil de sécurité comme un processus nécessaire et urgent. Tout retard dans ce processus ne ferait qu'empêcher l'ONU de s'adapter efficacement à la dynamique du prochain millénaire. Nous sommes convaincus que l'Allemagne et le Japon peuvent à juste titre réclamer le statut de membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes également favorables à l'augmentation, par de nouveaux sièges, du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité.

Le problème de la mer d'Aral, qui continue de s'aggraver, m'oblige une fois de plus à demander l'appui de l'Assemblée. Avec l'aide des organisations internationales, l'idée que la crise en mer d'Aral ne saurait être réglée que par une intervention humanitaire a progressivement fait son chemin dans l'esprit de la communauté internationale. Or ce n'est pourtant pas le cas.

Les mesures de ce genre n'ont pas donné de résultats positifs sur aucun continent où les hommes ont eu à faire face à des catastrophes écologiques. À cet égard, il est indispensable de mettre au point et d'appliquer avec l'assistance des institutions spécialisées de l'ONU et des pays donateurs, un programme et une stratégie spécifiques et à long terme de revitalisation de la zone de la mer d'Aral, stratégie et programme qui réaffirmeraient les principes de développement durable, empêcheraient la détérioration de la qualité de la vie des populations vivant dans la région et assureraient des conditions de vie acceptables pour les générations futures.

Nous espérons que les institutions financières et économiques internationales, comme la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autres organisations, aussi bien que les pays donateurs nous apporteront une aide efficace pour nous aider à normaliser la situation écologique et à répondre aux besoins pressants de nos populations dans la zone touchée. Le problème de la mer d'Aral ne peut être résolu que grâce à un mécanisme de financement adapté et au travail consciencieux d'experts.

L'Ouzbékistan appuie les efforts de l'ONU et de la communauté internationale, visant à contrecarrer la culture, le transport et l'usage illicites des stupéfiants. Le problème de la drogue devrait être considéré comme un danger parce qu'il favorise le terrorisme, le crime international et le blanchiment de l'argent.

La vente illicite de drogue est la plus profitable des activités louches du monde moderne. Les structures trans-

nationales qui contrôlent le commerce mondial des drogues paraissent bien souvent beaucoup plus souples que les organes chargés de les combattre. Aujourd'hui, comme l'ont déjà dit d'autres orateurs, près de 90 % des drogues consommées dans certains pays européens proviennent d'Afghanistan.

Selon un rapport établie en 1998 relatif au contrôle international des drogues, depuis 1995, les douaniers de l'Ouzbékistan ont intercepté plus de 72 tonnes de produits chimiques utilisés pour la fabrication de l'héroïne. Ces produits, en provenance de l'Europe étaient destinés à l'exportation vers l'Afghanistan. Cela corrobore les faits quant à l'internationalisation du trafic des stupéfiants et l'apparition du terrorisme international, qui est tout aussi dangereux.

Durant la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui était consacrée à la lutte contre la fabrication, la vente, l'achat, le transport, le trafic et la propagation illicite des drogues, nous avons avancé des propositions concrètes, y compris la création d'un centre de coordination régional pour combattre le trafic et le commerce de la drogue. Des formes tangibles de coopération entre les pays d'Asie centrale et les pays européens ont été définies.

Nous demandons au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de déployer davantage d'efforts dans la région d'Asie centrale. Selon les conclusions des experts, l'Asie centrale est considérée par le monde du crime comme la plaque tournante pour le transport des drogues vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

Les projets spéciaux du PNUCID visant à développer les possibilités techniques de contrôle du transport des marchandises, en dotant les services de surveillance des frontières avec des moyens modernes de détection des drogues, pourraient contribuer à la lutte contre ce fléau qui ne saurait guère être considéré comme le problème d'une seule région. À ce propos, nous nous félicitons de la mise en place sous l'initiative du Secrétaire général d'un Bureau régional du PNUCID en Ouzbékistan.

Le processus de démocratisation est long et complexe, notamment s'il va de pair avec de larges et vastes réformes économiques. Cependant, la véritable menace à la démocratie, à la sécurité et à la stabilité de la région provient de la criminalité transnationale. À cet égard, nous exprimons notre ferme appui aux travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

C'est pourquoi la République d'Ouzbékistan a exprimé son intention de présenter sa candidature à la Commission des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale pour la période 2001-2004. Nous espérons que le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit se tenir à Vienne du 10 au 17 avril 2000, sera consacré à la recherche des solutions pour faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, comme indiqué dans ses principaux thèmes de discussion.

Je voudrais aussi souligner le travail du Programme des Nations Unies pour le développement en Ouzbékistan. En tant que plus grand programme des Nations Unies pour l'assistance aux pays en développement dans leur processus de développement, le PNUD, de concert avec le Gouvernement ouzbek, mène un certain nombre de projets utiles. Nous espérons que cette coopération se poursuivra.

Cependant, je voudrais dire quelques mots à propos d'un problème qui est apparu dans notre coopération avec le PNUD et qui doit, à notre avis, être élucidé. Le programme régional pour la Vallée de Fergana proposé par le PNUD n'a pas reçu l'appui du président de l'Ouzbékistan. À notre avis, ce projet n'a pas été étudié sérieusement et sa réalisation pourrait avoir des conséquences négatives.

Malgré la justification exhaustive et détaillée fournie par notre gouvernement indiquant que le projet était inacceptable et constituait une immixtion dans des affaires touchant à la sécurité de la région, des tentatives ont été menées ces trois dernières années par le PNUD et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour impliquer notre pays dans le programme en diffusant de fausses informations au sein de la communauté internationale.

Nous espérons sincèrement que le nouvel administrateur du PNUD, M. Brown va tenir compte des évaluations de l'Ouzbékistan. En même temps, nous prenons note avec satisfaction, du nouveau style de travail instauré par la mission du PNUD en Ouzbékistan qui était récemment dirigée par M. Kral.

Pour terminer, je voudrais citer le Président de la République d'Ouzbékistan, S. E. M. I. A. Karimov qui a écrit dans son ouvrage *L'Ouzbékistan au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle : les menaces à la sécurité, les conditions et les garanties du progrès* :

«Alors que nous entrons dans le nouveau millénaire, nous tendons à chacun la main de l'amitié et de la

compréhension mutuelle. Nous symbolisons ceci avec les mots sécurité, stabilité, croissance et développement durables. Parce que nous pensons que les réalités que recouvrent ces mots constituent la fondation la plus solide pour l'équilibre géopolitique mondial, pour la paix, la prospérité et le bien-être de chaque pays, ce qui permettra à chaque être humain d'envisager son avenir avec confiance».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. Mme Anna Lindh.

**Mme Lindh** (Norvège) (*parle en anglais*) : L'année dernière a été difficile pour l'Organisation des Nations Unies. Ses principes ont été mis au défi, sa pertinence a été remise en question. À la fin du millénaire, nous nous sommes encore avérés incapables d'empêcher la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, incapables d'empêcher le génocide au Rwanda ou le nettoyage ethnique au Kosovo. Nous constatons encore un flagrant mépris du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Des enfants sont utilisés comme soldats en Sierra Leone, les femmes sont privées de tous leurs droits en Afghanistan, les forces fondamentalistes font arrêter les étudiants et peut-être les font condamner à mort en Iran. D'autres exemples tragiques peuvent être constatés presque partout dans le monde.

Nous pouvons changer tout cela, si seulement il y a la volonté politique. C'est à nous États Membres de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité puissent faire respecter le droit international et assumer leurs responsabilités pour la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais mettre en lumière quatre domaines essentiels sur lesquels nous, l'ONU et ses États Membres, devrions nous pencher pour rendre l'Organisation vraiment pertinente : la question de l'intervention, la prévention et l'action rapides, le désarmement nucléaire et les droits de l'homme. Pour réussir le système des Nations Unies doit subir des réformes, j'y reviendrai.

En matière d'intervention pour assurer la paix, les organisations et arrangements régionaux ainsi que ce qu'on appelle les coalitions à laquelle participent ceux qui le souhaitent, peuvent jouer d'importants rôles de concert avec l'ONU, comme nous venons de le voir au Timor oriental. Mais c'est au Conseil de sécurité de définir la base juridique — le mandat — d'une telle action, notamment lorsque la force doit être utilisée. Sans ces fondements juridiques, nous courons le risque de voir l'anarchie s'installer dans les

relations internationales et, de fait, nous mettront en péril les perspectives de paix et de sécurité, cette optique à long terme ne doit pas être oubliée.

Le Conseil de sécurité ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, son action ne doit pas être entravée par un veto. Si dans une situation d'urgence, le Conseil de sécurité est paralysé par un veto ou une menace de veto, c'est l'autorité et l'utilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même qui pourraient être compromises. La communauté se trouvera ainsi face à un dilemme difficile.

Quand la vie humaine est menacée à grande échelle, il n'est pas possible de rester passif. L'intervention humanitaire doit être envisagée au cas par cas, en fonction des valeurs en jeu et selon que tous les autres moyens ont été épuisés. Ses effets sur le droit international et sur la sécurité internationale en général doivent également être pris en compte.

Comme le Secrétaire général l'a dit hier, nous devons veiller à ce que le Conseil de sécurité soit à même de relever le défi. Il doit négocier avec sérieux et dans un esprit créatif, sans craindre un veto, afin de rapidement identifier les menaces qui se posent à la paix et à la sécurité et de gérer une crise avant qu'une situation d'urgence n'apparaisse. Une action du Conseil ne signifie pas nécessairement le recours à la force. Ce recours à la force entraîne presque inévitablement des souffrances parmi la population innocente. On ne doit donc y recourir qu'en ultime ressort. Nous avons de nombreux autres outils à notre disposition. La Charte des Nations Unies offre d'ailleurs plusieurs options.

L'alternative la plus évidente à l'emploi de la force est la prévention des conflits et l'action rapide. Les États Membres, et en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, doivent partager l'information relative aux situations de conflit et aux signes d'alerte rapide avec le Secrétariat. Le Secrétaire général doit être invité à réagir à cette information et à proposer au Conseil de sécurité les mesures appropriées à prendre en temps voulu. Les bureaux des Nations Unies sur le terrain et les missions d'enquête qui sont dépêchées dans les zones de conflit potentiel pourraient aider le Secrétaire général à formuler de telles propositions. Les institutions académiques et les organisations non gouvernementales pourraient être utiles à cet effet.

Le Gouvernement suédois a adopté un programme d'action en vue de faciliter la prévention des conflits armés et d'y apporter sa contribution. Nous espérons que ce

programme d'action stimulera un débat sur la façon de passer de la gestion de la crise à une action préventive rapide afin de promouvoir une culture de la prévention.

En envisageant des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité ne doit pas être freiné par des considérations budgétaires à court terme, sinon il risque d'envoyer un message très négatif et d'aller à l'encontre de la nécessité d'une action préventive et rapide. Tous les pays doivent verser leurs quotes-parts intégralement, à temps, et sans conditions. Naturellement, cela vaut également pour le pays hôte. L'Organisation des Nations Unies doit être dotée des ressources nécessaires pour pouvoir agir promptement sur décision du Conseil de sécurité.

Le risque d'une catastrophe nucléaire n'a pas disparu. Bien au contraire, nous sommes confrontés à de nouvelles menaces. L'an dernier, la tendance positive qui avait été initiée par l'Argentine, le Brésil et l'Afrique du Sud, lors de leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a été inversée par l'Inde et le Pakistan, qui ont tous deux procédé à des essais nucléaires. Leurs actes ont compromis la paix et la sécurité internationales, ainsi que la stabilité de la région, et ont sérieusement entamé nos espoirs d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Suède fera le suivi de l'appel qu'elle a lancé l'an dernier en faveur d'un nouvel agenda pour le désarmement nucléaire complet. L'Inde et le Pakistan nous ont éloignés de ce but. Nous leur demandons, ainsi qu'à tous les autres États qui ne l'ont pas encore fait, de renoncer à leurs ambitions nucléaires. Tous les pays doivent être parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au TNP.

les cinq États dotés d'armes nucléaires ont également une responsabilité dans le désarmement nucléaire complet. S'ils devaient déployer des systèmes nationaux de défense antimissile, cela créerait un climat d'incertitude et aurait un impact négatif sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Nous encourageons les États-Unis et la Russie à relancer les négociations sur START qui sont dans l'impasse et nous demandons tout particulièrement à la Russie de ratifier le traité START II sans plus attendre. Les réductions doivent s'appliquer également aux armes nucléaires non stratégiques. En outre, nous demandons aux trois États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'objectif doit être d'éliminer toutes armes de destruction massive, qui menacent encore les êtres humains dans le monde entier.

Tout régime qui viole les droits de l'homme prépare le terrain pour l'éclatement d'une crise ou d'un conflit armé. La défense des droits de l'homme est une préoccupation légitime pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale. Il est de notre devoir de réagir lorsque les droits des individus sont violés, où que ce soit.

Et pourtant, le mépris pour la démocratie et les droits de l'homme est manifeste dans de nombreuses régions du monde. Les événements qui ont lieu au Timor oriental montrent combien la volonté du peuple peut être totalement méprisée par des voyous armés. Au Kosovo, des civils innocents sont attaqués pour leur appartenance à un certain groupe ethnique.

Et pourtant, la pauvreté et l'injustice sociale empêchent encore certains à accéder aux services de santé et à l'éducation.

Et pourtant, des femmes et des fillettes souffrent de la discrimination. On brutalise et on tue des femmes impunément dans de nombreux pays. En temps de guerre, le viol est utilisé comme moyen de terreur. Bien souvent, les femmes sont privées de leur droit de gagner leur vie ou de participer à la vie économique et politique de leur pays. Je demande à tous les pays d'adhérer sans réserve à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Et pourtant, 10 ans après l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant, les espoirs d'avenir des enfants sont assombris par les difficultés et la peur qu'ils vivent au quotidien. Bien trop souvent, leurs talents et leurs qualités sont gâchés par la pauvreté ou des maladies qui sont guérissables mais qui ne sont pas traitées. Bien trop souvent, on leur refuse l'accès à une bonne éducation ou ils se heurtent à des systèmes scolaires discriminatoires. Le recrutement d'enfants soldats est une pratique honteuse qui cause des souffrances individuelles et nuit à la sécurité et au développement des sociétés pour des années à venir. J'en appelle à tous les gouvernements de contribuer aux travaux d'achèvement des deux protocoles facultatifs à la Convention sur les droits de l'enfant qui interdisent les violences sexuelles contre les enfants et l'utilisation des enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés.

La peine de mort n'a pas sa place dans une société civilisée. La Suède se félicite des mesures prises par un certain nombre de pays pour mettre un terme à cette pratique répugnante. L'abolition de la peine de mort renforcerait la dignité humaine dans le monde entier.

Et pourtant, la face hideuse du racisme rôde dans toutes les régions du monde. Les actes de racisme constituent un affront au principe fondamental de la non-discrimination et une menace pour le tissu fragile des relations pacifiques entre les peuples dans une communauté mondialiste. Les préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sont une occasion importante d'identifier les mesures concrètes et pragmatiques propres à lutter contre le racisme. Un autre événement important sera le Forum international de Stockholm sur l'Holocauste, qui doit se tenir en janvier 2000.

L'entrée en vigueur dans les plus brefs délais du Statut de la Cour pénale internationale fera clairement comprendre que la communauté internationale est déterminée à mettre un terme à la culture de l'impunité concernant les crimes les plus ignobles aux termes du droit international. La Suède s'emploiera à sa ratification rapide et nous demandons à tous les pays de faire preuve d'une même détermination.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, pour avoir une Organisation efficace et utile, qui ne soit pas paralysée par le veto et qui soit en mesure de relever les défis inhérents à la prévention des conflits, au désarmement nucléaire et à la protection des droits de l'homme, nous avons également besoin de réformes. Et plus particulièrement, nous avons besoin de renforcer les capacités des Nations Unies en matière de prévention des conflits et sa capacité à s'attaquer aux causes profondes des conflits. C'est là un impératif moral, ainsi qu'une nécessité humanitaire, politique et économique.

Le Conseil de sécurité devrait être élargi pour mieux refléter les réalités d'aujourd'hui dans le domaine des relations internationales. Un équilibre géographique est important à cet égard, afin que le Conseil puisse réellement représenter la communauté internationale.

L'usage du veto, ou même la menace de son utilisation, entrave le travail du Conseil. Nous appuyons la proposition selon laquelle, dans une première phase, le droit de veto soit limité aux décisions sur des mesures coercitives, au titre du Chapitre VII de la Charte. Nous voudrions également voir les cinq membres permanents se mettre d'accord sur un moratoire concernant l'emploi du veto.

Le Conseil devrait être plus transparent et plus ouvert. Ceci contribuerait à l'acceptation et à la légitimité de ses décisions. Le Conseil devrait pouvoir écouter l'avis de

toutes les parties à un conflit sans que cela implique une reconnaissance politique.

La participation des organisations humanitaires aux délibérations du Conseil rehausserait la qualité de ses décisions. Les conséquences humanitaires des décisions du Conseil devraient toujours être prises en considération. Cela est particulièrement important lorsque des sanctions sont imposées.

La Suède se félicite des efforts du Secrétaire général destinés à réformer le Secrétariat et moderniser sa culture de gestion, et nous apprécions l'efficacité accrue qui en a résulté. La réforme ne comporte pas uniquement la réduction des coûts. Il faudrait également revitaliser l'Organisation et le système multilatéral pour répondre au nombreux défis qui se posent à nous.

La sécurité à long terme est étroitement liée au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Nous devons renforcer non seulement les capacités des Nations Unies à apporter une aide humanitaire, mais également ses efforts de développement sociaux et économiques à long terme.

Un problème fondamental est le manque de fonds. Les pays donateurs doivent assurer des ressources financières suffisantes et prévisibles pour permettre aux réformes de produire des résultats à long terme. La Suède est l'un des quatre seuls pays qui réalisent l'objectif des Nations unies de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide étrangère. Le développement nécessite un partenariat effectif entre les pays, assurant des ressources extérieures suffisantes, un usage approprié des ressources internes et une bonne gouvernance.

Le processus de réforme doit se poursuivre et nous attendons avec intérêt l'assemblée du millénaire et le sommet de l'an prochain comme une occasion d'accélérer le travail.

Nous avons tous tendance à blâmer l'Organisation pour nos propres échecs et insuffisances. En fait, lorsque les Nations Unies échouent, c'est parce que nous échouons. Si l'Organisation perd son utilité, nous sommes perdants. Il n'y a pas de vraie autre option que la coopération mondiale pour répondre aux problèmes mondiaux sans cesse croissants, et à cet effet, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies — mais qui soit renforcée et réformée.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi.

**M. Al-Noaimi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous présenter, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Je suis convaincu que votre expérience et votre talent diplomatique et politique contribueront très positivement au succès des travaux de cette session.

Je souhaite également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Operti, pour la façon avisée dont il a dirigé les travaux de la session précédente.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre appréciation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts destinés à renforcer le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de l'admission de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga en tant que nouveaux membres au sein de l'Organisation. Cette adhésion en renforce l'universalité.

Alors que cette session a lieu à la veille du troisième millénaire, le contexte international reste caractérisé par divers problèmes et défis dont les plus marquants sont l'aggravation du phénomène de la pauvreté, la pollution de l'environnement, les conflits armés, le «nettoyage» ethnique et religieux, la course prohibée aux armements, le crime organisé, les stupéfiants et le terrorisme international sous ses diverses formes et manifestations.

Pour répondre à ces problèmes et phénomènes mondiaux, il faut que tous les États respectent la Charte des Nations Unies et le droit international, et renforcent les mécanismes de coopération entre eux, y compris par la réalisation des réformes structurelles complémentaires de l'Organisation, notamment au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

À cet effet, nous exprimons notre appréciation pour le rôle positif joué par les institutions spécialisées des Nations Unies dans la fourniture de l'aide humanitaire et de développement aux nombreux peuples affectés par les conséquences des conflits et par des catastrophes naturelles ou autres.

Des événements politiques et les guerres qui ont marqué le Golfe arabe au cours des deux dernières décennies ainsi que leurs conséquences politiques, économiques et sociales ont renforcé la conviction des États membres du Conseil de coopération du Golfe de l'importance, maintenant plus que jamais, de consolider les liens de coopération bilatéraux et multilatéraux entre les États de la région et les autres pays de la communauté internationale, sur la base des principes de bon voisinage, de mesures de renforcement de la confiance et de la coexistence pacifique, de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriales des États, du non recours ou à la menace de recours à la force, et de règlement des différends existants par le dialogue et les moyens pacifiques. En outre, la coopération régionale et internationale et le renforcement des capacités nationales, notamment en matière de ressources humaines et sur les plans économique, social et culturel, doivent être renforcées.

C'est cette conviction qui a dicté la position des membres du Conseil de coopération du Golfe dans l'octroi de diverses formes d'aide humanitaire et de développement aux nombreux pays du tiers monde affectés par les guerres, les conflits et les catastrophes naturelles, dont la dernière en date a été ainsi, l'octroi de 400 millions de dollars pour financer la reconstruction et le développement des régions touchées par le tremblement de terre en Turquie.

L'occupation continue par la République islamique d'Iran de trois îles des Émirats arabes unis — celles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa — depuis près de 29 ans, est en contradiction avec l'attitude pacifique évidente des États du Conseil de coopération du Golfe et concrétise les véritables intentions de l'Iran de persister à violer l'intégrité territoriale des Émirats arabes unis, alors que nous avons espéré que le discours politique iranien sur cette question se traduirait par des mesures pratiques positives qui répondent aux initiatives de paix de notre Chef d'État, S. A. Cheikh Zayed ben-Sultan Al-Nahyan. Ces initiatives, qui avaient eu l'appui et le soutien de tous les États amis et frères, proposaient soit d'engager des négociations bilatérales sérieuses, avec des intentions transparentes, ou d'accepter que le différend soit déféré à la Cour internationale de Justice.

Nous avons, à cet égard, salué la création par le Conseil de coopération du Golfe d'un comité ministériel composé de trois membres qui sera chargé de mettre en place un mécanisme pour engager des négociations sérieuses entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, pour parvenir à un règlement pacifique, juste et

durable qui mette fin à l'occupation de nos trois îles par l'Iran.

Il est fort regrettable que les Gouvernements iraniens qui se sont succédés, au lieu d'examiner nos initiatives dans un esprit de responsabilité et avec une réelle volonté politique aient eu délibérément recours à une politique d'escalade et de provocation. Ils l'ont fait en organisant des manoeuvres militaires navales et aériennes, en mettant en place des installations civiles et militaires sur nos îles occupées, et en s'efforçant sans relâche de changer leurs caractéristiques démographiques, juridiques et historiques afin de consacrer l'occupation iranienne de ces îles et d'imposer un fait accompli.

Ces actions sont une menace directe à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales. Nous estimons que ces dérogations commises par l'Iran sont nulles et non avenues, et qu'elles n'ont aucune légitimité selon les règles du droit international, la Charte des Nations Unies et celle de l'Organisation de la Conférence islamique. Elles sont également incompatibles avec la réalité historique et juridique certaine, à savoir que ces trois îles font partie intégrante de la souveraineté territoriale des Émirats arabes unis, quelle que soit la durée de leur occupation.

La sécurité du Golfe arabe est la responsabilité collective et commune des États de la région. C'est pourquoi nous soulignons qu'il est important d'encourager un dialogue politique et diplomatique ainsi que la coopération entre ces États et de canaliser leurs richesses et leurs ressources humaines et naturelles vers le développement économique et social souhaité pour leurs peuples.

À cet égard, nous invitons le Gouvernement iraquien à mettre pleinement en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles qui ont trait à l'indication de sort et à l'élargissement des prisonniers et détenus ressortissants du Koweït ou d'autres pays, et ce, outre la restitution des biens et documents koweïtiens, une mesure qui contribuerait à la reprise par l'Iraq, de sa place naturelle aux niveaux régional et international.

Les conditions inhumaines infligées au peuple iraquien font qu'il nous incombe à tous de chercher à mettre rapidement fin à ces souffrances. Nous demandons donc au Conseil de sécurité, et notamment à ses membres permanents, de parvenir à un consensus sur les projets dont il est saisi, afin de permettre la mise en oeuvre complète de toutes ses résolutions aux fins de lever les sanctions économiques imposées à l'Iraq, tout en soulignant l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

Convaincus qu'il est nécessaire de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient sur la base du principe de l'échange des territoires contre la paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les Émirats arabes unis se félicitent de la signature de l'Accord de Sharm el-Sheikh et des contacts préliminaires entre les parties palestinienne et israélienne en ce qui concerne les négociations de la dernière étape, qui doivent traiter des questions de Jérusalem, des colonies de peuplement, des réfugiés et des frontières.

Nous attachons beaucoup d'importance à cette évolution politique vers une réalisation des objectifs sur la base desquels est fondé le processus de paix — à savoir : parvenir à un règlement pacifique, juste et durable de la question de Palestine et du problème du Moyen-Orient. Nous invitons le Gouvernement israélien à s'acquitter de manière complète et scrupuleuse, et sans autres retard ou obstructions, de toutes les obligations qu'il a contractées et engagements qu'il a pris dans le cadre de ces accords, surtout ceux qui ont trait à l'arrêt des activités et des politiques de peuplement dans les différentes parties de la terre arabe et palestinienne occupée, y compris Jérusalem, et au retour des réfugiés palestiniens conformément aux résolutions pertinentes de la légalité internationale et des dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Saluant le rôle positif joué par les États-Unis d'Amérique pour relancer le processus de paix, nous exprimons l'espoir de voir se poursuivre les efforts des deux parrains du processus de paix, des membres de l'Union européenne et d'autres États agissants, en vue de faire d'autres démarches pour amener le Gouvernement israélien à s'acquitter de ses obligations historiques, politiques et juridiques qui se fondent sur les résolutions de la légitimité internationale et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix. Cela rétablirait les droits légitimes du peuple palestinien et lui permettrait d'exercer l'autodétermination pour établir son propre État indépendant en Palestine, avec pour capitale Jérusalem.

Nous réaffirmons également notre appui total et sans réserve à la position du Liban, et demandons au Gouvernement israélien qu'il mette en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui stipule que les forces israéliennes se retirent sans aucun préalable, du Sud-Liban et de la Vallée de la Békaa occidentale outre la reprise des négociations avec la Syrie et le Liban à partir du point où elles avaient été interrompues, dans le but de réaliser un retrait israélien complet des hauteurs du Golan syrien arabe jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'acquisition et la possession d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, sont contraires aux objectifs et recommandations adoptés à l'unanimité par les États Membres de la communauté internationale à la Conférence de 1995 d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela contribue à intensifier la course aux armements interdits, à aggraver les tensions, et à rompre l'équilibre en matière de sécurité aux niveaux régional et international.

Conformément à leur position favorable à la création de zones exemptes de ces armes dans le monde, les Émirats arabes unis soulignent l'importance et la nécessité de créer une zone exempte d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, dans la région du Moyen-Orient et dans le Golfe arabe. Ils renouvellent leur appel à la communauté internationale pour qu'elle exerce une plus grande pression sur Israël afin de l'amener à adhérer au TNP et à soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin d'assurer la paix et la sécurité dans la région ainsi que le développement économique et social souhaité.

Les États membres du Conseil de coopération du Golfe ont suivi avec beaucoup d'intérêt les dernières évolutions au Timor oriental, et les pressions exercées sur la République d'Indonésie malgré son acceptation des résultats du référendum sur ce territoire. À cet égard, nous nous félicitons de la position positive adoptée par le Gouvernement indonésien, notamment de sa coopération à appuyer, comme il se doit, la passation pacifique de l'autorité dans ce territoire, en coopération avec les Nations Unies. Nous soulignons donc qu'il est important de respecter la souveraineté territoriale de la République d'Indonésie afin de restaurer la sécurité et la stabilité dans la région.

La poursuite du conflit et de la tension militaire entre nos deux amis, l'Inde et le Pakistan, à propos de la question du Cachemire, est une source de profonde préoccupation pour nous car c'est une menace directe à la sécurité et à la stabilité régionales et mondiales. Nous invitons donc les deux Gouvernements à faire preuve de retenue et à recourir au dialogue et à la négociation pacifique pour régler leurs divergences, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux dispositions du droit international et au récent Accord de Lahore. Nous appuyons également tous les efforts en cours visant à trouver une solution pacifique aux conflits en Asie du Sud-Est et dans la péninsule coréenne.

La communauté internationale a récemment suivi l'évolution des événements déplorables dont a été victime

le peuple du Kosovo, en particulier les musulmans, comme l'épuration ethnique et religieuse, les déplacements de population et les autres crimes odieux perpétrés par les forces yougoslaves et serbes, en violation flagrante du droit international humanitaire.

Les Émirats arabes unis, agissant selon les instructions de haut niveau données par leurs dirigeants éclairés, ont été l'un des premiers États à participer à l'opération internationale de secours. En effet, nos forces armées, ainsi que la Société du Croissant-Rouge et d'autres organisations caritatives, ont apporté une aide humanitaire, médicale, alimentaire et une aide au développement au peuple du Kosovo. En outre, les troupes des Émirats ont participé à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Kosovo, pour assurer le retour des réfugiés dans leur foyer et sur leur terre, maintenir la sécurité interne et entreprendre des projets vitaux tels qu'écoles, routes et hôpitaux. Il est donc essentiel de poursuivre l'action internationale en vue de garantir la sécurité et les droits humanitaires du peuple kosovar, pour lui permettre de réaliser ses aspirations légitimes, et pour assurer le règne de la paix et de la sécurité dans les Balkans.

Malgré les initiatives positives entreprises par les Nations Unies — en particulier par le Conseil de sécurité — et par l'Organisation de l'unité africaine pour contenir les conflits, régler les problèmes liés à la sécurité interne et régionale qui minent certains États du continent africain et surtout promouvoir la réconciliation nationale entre les différentes factions politiques, la situation en Afrique continue, malheureusement, d'être instable. Nous demandons donc aux États concernés d'assumer leurs responsabilités historiques et politiques et de résoudre leurs problèmes par des moyens pacifiques afin de permettre aux peuples du continent de réaliser leurs aspirations à la paix et au développement durable.

Dans ce contexte, nous voudrions réitérer la nécessité de lever les sanctions imposées à la Libye maintenant qu'elle a appliqué les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question de Lockerbie.

Malgré les changements relativement favorables qui se sont produits dans les relations économiques internationales, la libéralisation des échanges mondiaux et la coopération multilatérale en matière de développement, de finances et de commerce, le fossé économique et social entre les pays développés et les pays en développement continue de s'élargir. Les conséquences des crises financières dans les pays d'Asie du Sud-Est ont par ailleurs entraîné un déclin de la croissance économique dans de nombreux États. Pour

faire face à ces événements et déséquilibres il y a lieu de procéder à une évaluation globale et objective en matière de finances, d'investissements, de commerce et de barrières douanières afin de pouvoir engager un dialogue Nord-Sud et Sud-Sud visant à promouvoir une coopération et une coordination profitables aux deux parties.

À cet égard, les institutions de développement régionales et internationales concernées ont un rôle important à jouer pour assurer la stabilité de l'ordre économique et financier mondial, et il est aussi important que le flux d'aide au développement, allant des pays développés vers les pays en développement se maintienne et que les dettes des pays les plus pauvres soient annulées. La coopération au niveau bilatéral, régional et sous-régional est en outre un pas positif en direction d'une stabilisation des relations économiques internationales et permet aux pays en développement de devenir des participants actifs, sur une base de complémentarité, d'égalité et de justice, au service de la sécurité et la stabilité régionales et internationales.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que les réunions préparatoires du Sommet du millénaire de notre Assemblée générale, prévu pour l'an 2000, auront des résultats positifs permettant de réaliser les aspirations de nos pays et de nos peuples à la paix, à la sécurité et au développement durable.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, S. E. M. Abel Matutes. Je lui donne la parole.

**M. Matutes** (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'adresse mes sincères félicitations à M. Gurirab à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale, la dernière avant l'avènement du nouveau millénaire. Je lui souhaite le plus grand succès dans l'exécution de son mandat. En outre, je tiens également à remercier son prédécesseur, M. Didier Operti, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé l'Assemblée précédente.

L'Espagne s'associe pleinement à l'allocution prononcée par la Ministre des affaires étrangères de la Finlande au nom des États membres de l'Union européenne et elle souhaite contribuer à ce débat général en y présentant les points de vue de ma délégation sur les problèmes complexes que connaissent les Nations Unies en ce moment.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux Républiques de Kiribati et de Nauru ainsi qu'au Royaume des Tonga. L'Espagne est prête à collaborer pleinement

avec ces pays dans les tâches qu'ils devront accomplir en tant que nouveaux Membres de l'Organisation.

Cette année a été, de fait, une année difficile pour l'Organisation. Dans différentes régions du monde, des crises graves ont éclaté et il est arrivé que le rôle que les Nations Unies y ont joué ait été contesté. Nous sommes tous conscients des efforts que déploie le Secrétaire général pour que l'Organisation puisse jouer pleinement le rôle pour lequel elle a été fondée en 1945. Cependant, dans certains secteurs de l'opinion publique internationale, s'est implantée l'idée que l'ONU n'a pas été en mesure d'assumer son rôle propre et essentiel dans ce type de situations.

L'ONU connaît des succès et des échecs comme toutes les institutions humaines. Néanmoins, l'Organisation a été une clef de voûte des relations internationales au cours de la seconde moitié du XXe siècle et elle continue de l'être au seuil du XXIe siècle. Elle joue un rôle essentiel qui doit être consolidé progressivement, à mesure que se développe le phénomène de mondialisation. Elle est vraiment un instrument unique dans les relations internationales que nous nous façonnons pour le XXIe siècle.

Il est clair que, tout en reconnaissant la valeur unique de l'ONU, nous devons revoir certains aspects de son fonctionnement, d'où l'importance si grande du processus de réforme lancé par le Secrétaire général. Il nous faut aller plus loin dans cette voie.

Je souhaite souligner que l'Espagne ne considère pas la réforme des Nations Unies comme un projet dont l'objectif unique et essentiel serait de faire des économies d'argent mais plutôt comme un moyen de rendre l'Organisation en mesure de faire face avec succès aux défis du siècle prochain.

La réforme du Conseil de sécurité constitue un aspect fondamental de ce processus. L'Espagne estime que cette réforme devrait poursuivre trois objectifs fondamentaux. Premièrement, il faut une plus grande transparence dans les méthodes de travail du Conseil, grâce à l'augmentation qualitative et quantitative des consultations, tant entre les pays membres du Conseil qu'entre ces derniers et les autres pays non membres. Deuxièmement, il est nécessaire d'améliorer l'efficacité du Conseil, et dans ce but, il conviendrait de limiter l'exercice du droit de veto. Il est arrivé que le recours à ce droit — ou la menace plus ou moins voilée d'y avoir recours — ait bloqué le fonctionnement du Conseil de sécurité et l'ait empêché de prendre des décisions essentielles qui avaient recueilli un large consensus au sein de la communauté internationale. Cela a projeté, dans une large

mesure, une image d'inefficacité et d'impuissance de l'Organisation aux yeux de certains secteurs de l'opinion publique. Troisièmement, le Conseil devrait être plus démocratique, ce qui signifie qu'il faut adapter sa composition aux évolutions récentes qui se sont produites au sein de la communauté internationale. Dans les circonstances actuelles et compte tenu de la division des États Membres, il semble que l'on ne pourrait réaliser un consensus suffisant que sur l'idée de l'augmentation du nombre de membres non permanents. L'Espagne est favorable à une augmentation de la représentation au Conseil de sécurité de tous les groupes régionaux.

Les retards dans le paiement des quotes-parts par certains États sont injustifiés et compromettent le fonctionnement même de l'Organisation au moment précis où celle-ci est appelée à mener à bien des tâches toujours plus complexes. Nous ne saurions tolérer le niveau actuel des arriérés tout en exigeant simultanément de l'ONU qu'elle mette sur pied la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qu'elle organise la transition vers l'indépendance au Timor oriental, qu'elle crée des tribunaux pénaux internationaux, qu'elle vienne en aide aux réfugiés, qu'elle envoie des forces de maintien de la paix dans différentes régions du monde et qu'elle affecte un montant de ressources suffisant à ses nombreux programmes de développement.

Que l'on comprenne bien la position de mon gouvernement en la matière. L'Espagne, qui occupe la huitième place pour ce qui est du montant des contributions qu'elle verse au titre du budget ordinaire de l'ONU, s'intéresse donc de très près aux questions qui concernent la discipline budgétaire et l'efficacité de l'utilisation des ressources. Elle estime en outre que tous les problèmes qui préoccupent les États Membres à cet égard peuvent et doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Mais elle considère, par contre, qu'il est inacceptable qu'un pays conditionne le versement de contributions à des exigences unilatérales.

La prochaine Assemblée du millénaire nous donnera une bonne occasion de réfléchir sur ces questions ainsi que sur le rôle des Nations Unies au XXIe siècle. Cette assemblée, qui devra être préparée avec la participation de la société civile, devra également permettre un dialogue dynamique débouchant sur des résultats concrets. Ce débat devra, à mon avis, être axé sur deux questions : l'élimination de la pauvreté et les conséquences de la mondialisation.

L'élimination de la pauvreté implique notamment une stratégie de prévention des conflits, des politiques de développement durable, une bonne gouvernance et la fourniture

régulière de ressources pour financer le développement. Tout cela suppose une mise en commun des efforts et un partage des responsabilités entre les pays développés et les pays en développement.

La mondialisation est un phénomène qui présente des risques mais qui offre également des possibilités. Pour faire face au risque que les pays et les secteurs les plus vulnérables de la population soient écartés des bienfaits de la mondialisation, il va sans dire que les gouvernements doivent prendre des mesures résolues et que la coopération internationale en la matière est indispensable. Les menaces à la pluralité culturelle et linguistique nécessitent également l'adoption de mesures résolues pour les défendre.

Par ailleurs, la mondialisation offre également des possibilités et des avantages : une croissance économique, de meilleures communications et un meilleur accès à l'information, ainsi que des possibilités de rapprochement entre les peuples et les cultures différentes. C'est là où la valeur de l'ONU et son caractère unique apparaissent clairement. Face à tous ces nouveaux problèmes mondiaux, il ne peut y avoir qu'une réponse multilatérale, fruit du dialogue et de la concertation internationales. L'ONU est l'instance spécialement désignée à cette fin.

Concernant les opérations de maintien de la paix, l'ONU est en fin de compte la seule organisation qui dispose de la légitimité indispensable pour les autoriser. Cette année, l'Espagne a doublé les effectifs des contingents qu'elle fournit dans le cadre des opérations de l'ONU qui sont actuellement déployées au Guatemala, au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine et au Timor oriental. Il convient d'ajouter également à cela les contingents que mon pays a mis à la disposition des missions autorisées par les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la Force de stabilisation et la KFOR. L'Espagne a participé à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) jusqu'à sa suspension récente et collabore actuellement au projet de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

La signature dans quelques semaines d'un mémorandum d'accord sur la mise à disposition d'une force de déploiement rapide de maintien de la paix de l'ONU témoigne de l'engagement de mon pays en faveur de la paix.

À l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, la conscience morale de l'humanité ne saurait tolérer que les atrocités et les crimes de guerre demeurent impunis. Pourtant, jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas su canaliser ces sentiments très largement répandus pour les orienter vers une

action concrète. C'est l'ONU, une fois de plus, qui l'a fait en convoquant la Conférence de Rome, dont le point d'orgue a été l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale. L'Espagne a signé le Statut et le processus de ratification est déjà en bonne voie. En outre, mon pays a pris des initiatives pour encourager les pays à signer et à ratifier le Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

L'ONU a joué un rôle de premier plan pour promouvoir l'universalité des droits de l'homme. Ayant été élue membre de la Commission des droits de l'homme pour une période de trois ans, l'Espagne entend poursuivre sa coopération avec l'ONU pour défendre ces droits qui constituent un des principes fondamentaux de sa politique étrangère.

Le concept de la sécurité humaine est étroitement lié à cette question. Lors d'une session précédente de l'Assemblée générale, l'Espagne avait pris l'initiative de présenter un projet de résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire international, qui a finalement été adopté en tant que résolution 52/167. À l'heure actuelle, les activités menées par le Comité spécial sur les enfants dans les conflits armés revêtent une importance toute particulière, de même que le travail qu'effectue actuellement le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu. La résolution 1261 (1999) qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, représente un progrès important dans l'approche de ce problème.

La coopération pour le développement est sans conteste l'une des tâches prioritaires de l'Organisation. Il convient donc de préparer soigneusement la réunion spéciale sur le financement du développement, qui est prévue pour l'an 2001, et d'assurer le suivi des grandes conférences.

L'Espagne attache une importance particulière à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, dont la portée doit néanmoins être encore élargie. Après le passage du cyclone Mitch, elle a lancé des programmes de remise de la dette à l'intention des pays les plus gravement touchés dans la région de l'Amérique centrale.

Ces dernières années, mon pays a consenti un effort très important en matière de programmes de coopération pour le développement. L'Espagne qui, il y a quelques années encore, était un pays bénéficiaire de l'aide, est aujourd'hui classée au-dessus de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour ce qui est de la proportion du produit intérieur brut affectée au développement. En 1998, les fonds d'aide publique au développement se sont accrus de 14 %, faisant

ainsi de l'Espagne l'un des trois pays développés qui ont le plus augmenté ces fonds durant l'année.

En ce qui concerne le désarmement, l'ONU et la Conférence du désarmement devront continuer de préparer la conférence sur les armes légères qui est prévue pour l'an 2001 et faire face aux revers qui ont récemment été enregistrés par le régime de non-prolifération. Il importe au plus haut point que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires puisse rapidement entrer en vigueur et que soient surmontées les difficultés qui se font jour dans la préparation de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il faut en outre mener à terme les négociations sur un protocole de vérification se rapportant à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et aborder la question des matières fissiles.

L'ONU joue un rôle indispensable dans l'approche de nombreux autres problèmes mondiaux, dont la lutte contre le terrorisme, les drogues et le crime organisé. Je voudrais néanmoins mentionner une autre question à laquelle mon gouvernement attache une grande importance, à savoir, la question du vieillissement et des personnes âgées. L'Espagne souhaite apporter une contribution au débat sur une stratégie internationale en faveur des personnes âgées sur la base du modèle existant dans notre pays. L'Espagne a également proposé sa candidature pour accueillir la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui pourrait avoir lieu en 2002.

Finalement, je voudrais évoquer le problème de la décolonisation. Alors que la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme s'achève, mon pays subit encore la présence d'une enclave coloniale sur son territoire. Gibraltar a été occupée par les troupes britanniques en 1704 lors d'une des guerres de succession européennes. Le territoire a été transformé en base militaire et la population espagnole chassée de ce territoire. Récemment encore, les citoyens espagnols ont connu à Gibraltar de graves discriminations dans l'exercice de leurs droits.

La résolution 2353 (XXII) de l'Assemblée générale a appuyé les thèses espagnoles sur la décolonisation du territoire, reconnaissant que la situation coloniale de Gibraltar ne doit pas être réglée par le biais de l'autodétermination mais un rétablissement de l'intégrité territoriale espagnole. Malheureusement, ces dispositions ont été ignorées par la puissance coloniale. L'Espagne et la Grande-Bretagne

avaient entamé un processus de négociation sur toutes les questions y compris celle de la souveraineté, dans le cadre de la Déclaration de Bruxelles de 1984, sans que des progrès notables n'aient été faits. L'Espagne a présenté au Royaume-Uni une proposition tenant compte des intérêts des habitants de la colonie, et qui permettrait de recouvrer la souveraineté sur le territoire au terme d'une longue période. Cette proposition est jusqu'ici restée sans réponse. Mon gouvernement continuera le dialogue avec le Gouvernement britannique et sa collaboration avec la Commission de la décolonisation dans le suivi de cette question.

Des situations de crise que le monde a vécues cette année, il nous faut tirer quelques leçons. L'une d'elles est, sans aucun doute, que l'issue politique à la crise au Kosovo n'a été possible que par l'intermédiaire de l'ONU, qui a relevé là un urgent défi, et du succès ou de l'échec de cette intervention dépend en bonne part l'image publique de l'Organisation.

Au Sahara occidental, l'Espagne a appuyé par des mesures concrètes l'action de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et le plan de règlement du Secrétaire général. Elle est disposée à accroître cet appui si l'Organisation le lui demande et si les parties directement intéressées sont d'accord.

Les nouvelles perspectives ouvertes au Moyen-Orient avec la signature de la Déclaration de Sharm el-Sheikh ont été accueillies dans mon pays avec beaucoup d'espoir. Nous restons fermement déterminés à continuer notre collaboration avec toutes les parties à la poursuite du processus engagé à Madrid.

D'autres régions du monde ont particulièrement souffert cette année. C'est malheureusement le cas notamment de l'Afrique et je tiens à cet égard à souligner l'appui de mon pays à l'approche intégrée adoptée par le Secrétaire général dans le traitement des causes de conflit et la promotion de la paix sur le continent.

Enfin, le dernier des défis à relever par l'ONU se trouve au Timor oriental. L'Espagne s'est félicitée de l'adoption de la résolution 1264 (1999) par le Conseil de sécurité et elle est prête à apporter sa contribution à la force multinationale chargée d'assurer la sécurité sur le territoire. Mon pays a également annoncé qu'il verserait une contribution exceptionnelle au fonds établi par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour répondre d'urgence à la grave situation humanitaire et aux problèmes des réfugiés sur l'île.

Les tâches de l'Organisation sont parfois visibles, parfois cachées, mais toujours indispensables. Les citoyens de nos pays se doivent de les apprécier afin que l'Organisation puisse bénéficier de l'appui nécessaire pour exercer efficacement ses importantes fonctions.

Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne réitère une fois encore son ferme engagement face à l'Organisation et sa détermination de mettre sa capacité d'action extérieure au service des buts et principes visés par la Charte.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent intervenir en exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Flores** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait revenir sur ce qui a été dit à propos des villes espagnoles de Ceuta et de Melilla et d'autres parties du territoire espagnol dans le discours prononcé cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, pays avec lequel l'Espagne entretient et souhaite continuer d'entretenir d'excellentes relations.

Je voudrais redire que les endroits cités font partie intégrante du territoire espagnol. Leurs citoyens sont représentés au Parlement espagnol exactement au même titre et dans les mêmes conditions que leurs compatriotes.

**M. Kourosh** (Iran) (*parle en anglais*) : Certaines allégations prononcées aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis contre l'intégrité territoriale de mon pays sont inacceptables et sans fondement. Notre position en la matière étant on ne peut plus claire, je n'entrerai pas dans les détails. Je me contenterai de souligner que mon pays est pleinement attaché à ses obligations internationales, y compris celles qui découlent de l'Accord de 1971. Nous avons des liens d'amitié avec nos voisins du Golfe persique et nous sommes prêts, comme par le passé, à engager des négociations de fonds avec les fonctionnaires des Émirats arabes unis, de bonne foi et sans préalables, afin de régler tous problèmes éventuels.

Le message que nous lançons à nos voisins, y compris les Émirats arabes unis, est un message d'amitié, de fraternité et de coopération. Nous continuons de faire des efforts pour renforcer la confiance et la coopération dans la région

du Golfe persique. La consolidation de la paix et de la sécurité est une question qui revêt une grande importance dans notre région et dans ce contexte mon pays n'a jusqu'à présent épargné aucun effort pour promouvoir la cause de la paix et de la sécurité dans la région.

**M. Richmond** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire quelques mots en réponse aux observations faites par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne sur Gibraltar. Le Gouvernement espagnol connaît bien, sur cette question, la position du Gouvernement britannique qui n'a pas changé depuis longtemps. Je me contenterai donc de la réitérer brièvement ici.

La souveraineté britannique sur Gibraltar a été clairement établie dans le Traité d'Utrecht. Ce fait juridique est irréfutable. En outre, le Gouvernement britannique maintient l'engagement qu'il a contracté à l'égard du peuple de Gibraltar, et qui figure dans le préambule à la Constitution de 1969 de Gibraltar, qui stipule que le Royaume-Uni ne conclura pas d'arrangements ayant pour effet de faire passer, sous la souveraineté d'un autre État, la population de Gibraltar contre sa volonté librement et démocratiquement exprimée.

Le Gouvernement britannique estime que les questions liées à Gibraltar ne peuvent être résolues que par des pourparlers directs, tels que ceux qui ont été prévus dans le cadre de la Déclaration de Bruxelles de 1984. À cet égard, nous attachons beaucoup d'importance à la poursuite du dialogue avec l'Espagne en vue de surmonter nos divergences.

**M. Samhan** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Le représentant de l'Iran a fait une déclaration en réponse au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis sur la question de l'occupation de nos trois îles par son pays. Cette déclaration n'a rien ajouté aux positions de l'Iran, qui menace la paix et la stabilité dans la région. Ces positions contredisent la déclaration faite de cette tribune internationale par le Président Khatami sur le dialogue des civilisations, dialogue inspiré par les principes de la Charte des Nations Unies et le respect du droit international, non érigé sur l'occupation de territoires d'autrui.

Je voudrais ici rappeler au représentant iranien que le chef de la Garde révolutionnaire iranienne a commencé, la semaine dernière, à prendre des positions qui menacent la sécurité de la région, en menaçant de recourir à la force si les Émirats arabes unis rétablissaient leurs droits légitimes sur les trois îles. Je serai bref : le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a réitéré notre ferme

position sur l'occupation de nos trois îles par l'Iran. Nous poursuivrons nos efforts et nos démarches de bon aloi pour mettre fin à cette situation. Nous formons le voeu que l'Iran, notre voisin, réponde à notre initiative pacifique — qui bénéficie de l'appui à la fois des membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et de la communauté internationale — en vue d'assurer la stabilité, la sécurité et la sûreté de notre région et de resserrer les relations entre les membres du CCG et la République islamique d'Iran.

*La séance est levée à 19 h 35.*